

Québec humaniste

Voix des athées et agnostiques

2017, Volume 12, No 3

Contenu de ce numéro

Mot du président
Michel Virard p. 01

Congrès AILP
Claude Braun
et Lucie Jobin p. 04

Économie et religion
André Joyal p. 10

L'économie conviviale
selon George Monbiot p. 14

Alliance séculière
Bernard Lamborelle p. 16

Appel pour le
désarmement nucléaire
Jillian Skeet p. 22

Mini autobiographie
Nadia Alexan p. 29

Compte rendu de
***Homo deus* d'Harari**
Claude Braun p. 31

Rédacteur en chef :
Claude M.J. Braun
redacteurqh@assohum.org

Correctrice : Danielle Soulières

Mot du président

Michel Virard*

Chers amis et chères amies humanistes

Je me dois de vous tenir au courant des actions entreprises ces deux dernières années par l'AHQ et aussi par les autres groupes humanistes au Canada avec lesquels nous partageons un code criminel commun, celui du Canada. Nous avons agi en votre nom pour faire épurer ce code criminel, encore trop enclin à privilégier les religions. Ont été particulièrement actifs : *Humanist Canada* (HC) *, *Center for Inquiry* (CFI) Canada et aussi, plus récemment la *Libre pensée athée* (LPA).



Michel Virard
témoignant à l'Assemblée
nationale sur le projet de
loi-62

Article 296 criminalisant le blasphème

À l'heure de mettre sous presse, nous pouvons affirmer que deux articles du Code criminel sont bien partis pour être abrogés avec le projet de loi fédéral C51 (2017) présenté au printemps par la ministre de la Justice, Mme Jody Wilson-Raybould. Le premier de ces articles, C296, permet d'imposer une peine de prison allant jusqu'à deux ans en cas de « libelle blasphématoire ». Cet article-vestige fait l'objet de nos efforts communs depuis près de deux ans. Avec l'appui d'organisations internationales telles l'IHEU, nos associations HC, CFI et AHQ ont cofondé une coalition, la « *International Coalition Against Blasphemy Laws* » (ICABL). En juin 2016 nous avons créé une pétition en ligne sur le site du gouvernement fédéral. Nous avons obtenu d'un député fédéral, Ali Ahsassi, de Willowdale, ON, qu'il dépose en chambre cette pétition et ses 7406 signatures pour l'abrogation de C296 le 9 décembre 2016. Nous aimons croire que notre pétition e382 a poussé le Ministère à inclure l'abrogation de la loi sur le blasphème dans son projet C51. Après

vérification auprès du Ministère de la justice, je peux confirmer qu'à ce jour aucune représentation pour maintenir la loi sur le blasphème n'a été faite, ce qui augure bien pour son abrogation.



Un mandat d'arrêt pour « propos haineux » a été prononcé en 2016 contre Moh'd Mousa Hussein Nasr, aussi connu sous le nom Imam Sheikh Muhammad ibn Musa Al Nasr. L'imam, d'origine jordanienne, n'a pu être localisé. Il prêchait à la mosquée Dar al-Arqam de Montréal que les « juifs sont les pires des humains et qu'il espérait qu'ils seraient massacrés par les musulmans ».

Article 176 - Troubler la paix (du clergé)

Nous avons découvert avec bonheur que la ministre s'apprêtait aussi à abroger, avec C51, un article, le C176, qui assurait une discrimination en faveur du clergé et du « sacré ». Il s'agit d'un article, toujours en vigueur, qui proscriit une classe de comportements répréhensibles: les « inconduites ». Dans cette classe, on y retrouve une série de comportements qui sont, soit des « infractions » (donc de nature mineure), soit des « actes criminels » nettement plus sérieux. Sont ainsi proscrits l'exhibitionnisme, l'indécence, la nudité en public, le tapage en public, tirer des coups de feu, etc. Au milieu de tout cela, l'article C176 a ceci de particulier qu'il protège non pas le public en général, mais seulement les « membres du clergé ou ministres du culte » qui célèbrent ou vont célébrer un « service divin ». Et il ne s'agit pas d'une simple infraction mais bel et bien « d'actes criminels » passibles de deux ans de prison. Les actions ainsi condamnées sont les « menaces, la violence, la gêne illicite ou même la tentative de gêne » visant à empêcher l'accomplissement d'une célébration religieuse. Cette protection particulière d'une catégorie de citoyens (le clergé) n'est probablement pas constitutionnelle et cela pourrait expliquer la décision du Ministère d'inclure C176 dans la fournée des abrogations d'articles désuets du Code criminel. Toutefois nous savons que le clergé catholique romain s'est opposé à l'abrogation de cet article discriminatoire en sa faveur et qu'il nous faudra donc insister auprès de la ministre pour qu'elle maintienne l'abrogation.

Article 319 et son exception 319(3)b - Propos haineux - permis si basés sur des textes sacrés

L'abrogation d'un troisième article, 319(3)b, n'est pas dans le projet de loi C51 et c'est vraiment dommage. À la différence des deux articles précédents qui ont cessé d'être invoqués depuis des décennies, l'article 319(3)b s'est découvert une portée terriblement courante depuis un an. Les articles 318, 319 et 320 traitent des propos haineux. L'article 319 interdit les incitations à la haine contre un groupe identifiable sous peine d'un emprisonnement allant jusqu'à deux ans. Toutefois l'alinéa 319(3)b vient éliminer toute possibilité de poursuite si l'auteur des propos haineux « *a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel il croit...* ».

Nous avons de bonnes raisons de penser que c'est la présence de cette exception qui a paralysé l'action policière lors de plusieurs incidents enregistrés dans des mosquées de Montréal. Des appels au meurtre des juifs ont été entendus lors de prêches par des imams. Le seul mandat d'arrestation émis à ce jour semble être contre un imam jordanien (juillet 2017) retourné entre temps dans son pays. Deux autres incidents, survenus en février 2017, n'ont jusqu'à présent donné suite à aucune poursuite. Pourtant des enregistrements ont été faits de ces propos et il y a des témoins.

À la lumière de ces événements, il est devenu évident que 319(3)b est une porte grande ouverte pour appeler au meurtre des juifs, des apostats, des homosexuels, etc. en se drapant dans les textes religieux présumés « sacrés » et intouchables. Les Humanistes du Québec et du Canada ne peuvent accepter plus longtemps le règne de la terreur sacrée.

Le 17 octobre 2017, David Rand, de la LPA, a placé une pétition en ligne, e763, sur le site du Parlement du Canada, demandant l'abrogation de l'alinéa 319(3)b. L'*Association humaniste* ainsi que *Humanist Canada* ont immédiatement emboité le pas afin de ramasser un maximum de signatures avant la date de clôture du 14 février 2018. Le député Marwan Tabbara de Kitchener-Sud en est le parrain. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à faire ce geste concret contre la haine religieuse: signez la [pétition e763](#). Cette bataille risque d'être plus difficile que celle contre les lois sur le blasphème car les religieux défendront leur « droit de haïr avec Dieu de leur côté »* comme le disait avec tant de justesse Kurt Vonnegut, essayiste et romancier célèbre et ex-président des Humanistes américains.

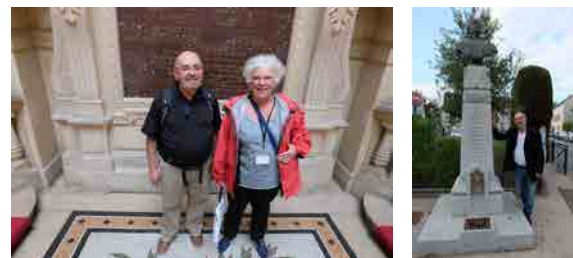
**Président, AHQ, Secrétaire, HC*

“ *Where's evil ? It's that large part of every man that wants to hate without limit, that wants to hate with God on its side.* ”
Kurt Vonnegut Jr., Mother Night



Septième congrès mondial de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP), septembre 2017

Claude Braun et Lucie Jobin*



Lucie Jobin et son conjoint Richard Aubert au Congrès AILP, Claude Braun à côté du monument honorant la féministe et libre penseuse Maria Deraisme (Pontoise)

NDLR L'association humaniste du Québec s'est officiellement affiliée à l'AILP en 2015, tandis que le conseil d'administration (CA) a élu Claude Braun comme porte-parole de l'AHQ vers l'AILP et vice et versa. Nous faisons état, de temps en temps dans la présente revue, de certaines campagnes politiques ou de certaines actualités, ou de certaines réflexions particulièrement édifiantes, provenant de l'AILP ou de la Libre pensée française. Récemment, la puissante Fédération Nationale de la Libre Pensée (française) a été l'hôte du congrès international, maintenant annuel, de l'AILP, du 21 au 24 septembre 2017 à Paris. Plusieurs Québécois ont assisté à ce congrès, comme conférenciers, traducteurs, ou comme délégués (David Rand, président de la Libre pensée athée du Québec, Lucie Jobin, présidente du Mouvement laïque québécois et Claude Braun, représentant et membre du CA de l'Association humaniste du Québec). Ces deux derniers rendent compte du congrès ci-dessous.



Tous les continents étaient représentés au congrès AILP de Paris (2017) tandis que plus de deux cents délégués et souscripteurs ont assisté aux activités. Le congrès a été tenu dans des édifices et salles d'une grande splendeur (Bourse du Travail, Mairie du 10^e, École Normale Supérieure). Les séances de conférences, qui démarraient tôt le matin et terminaient à la toute fin de l'après-midi furent toutes organisées en panels où plusieurs pays étaient représentés. Aucun symposium n'a eu lieu qui n'ait bénéficié de discours donnés par des femmes. Nous avons pu constater à travers plusieurs témoignages de femmes représentant des organisations laïques, humanistes et féministes d'Italie,

du Chili, d'Espagne et de Pologne de récentes attaques sournoises et parfois frontales des Églises contre l'égalité hommes-femmes et contre les droits démocratiques et légitimes des femmes. En plus, les conférences de Max Wallace de la Rationalist Society d'Australie et de Keith Porteous Wood de la National Secular Society de Grande-Bretagne, sur les crimes sexuels des prêtres et des Églises, ont démontré un aspect vif et actuel de la nécessité pour les femmes de résister aux églises -quoiqu'on dénombre une proportion non négligeable de victimes masculines. Une autre thématique qui nous a saisis, en tant que Québécois, fut le symposium sur la défense de la science. La conférence

du professeur-chercheur américain Julien Musolino [1] nous a particulièrement dressé les cheveux sur la tête. Le créationnisme est bien vivant de l'autre côté de notre frontière, et il menace la vie publique, l'environnement (incluant le nôtre, particulièrement l'immense écosystème US-Canada des grands lacs), les relations internationales, le financement des universités -voir même leur curriculum.



Au lutrin, Julien Musolino, professeur en sciences cognitives au département de psychologie de l'Université Rutgers, conférencier, auteur, militant laïque. Il présente ici sa conférence AILP/2017 à l'École Normale Supérieure à Paris

Chaque conférence était pré-traduite dans les trois langues officielles de l'AILP (français, anglais, espagnol) permettant à chaque délégué de comprendre chaque mot qui se disait. L'auditoire fut assidu, attentif et chaleureux. Les thèmes prioritaires par la direction de l'AILP (porte-parole : Christian Eyschen) pour ce congrès furent :

- ☐ Agir pour la Séparation partout entre les religions et les États
- ☐ En finir avec le financement public des religions
- ☐ Dénoncer les crimes des églises et religions

auxquels s'ajoutèrent les thématiques suivantes qui, de toute évidence, intéressaient davantage les délégués internationaux :

- ☐ Le droit des femmes pour l'Égalité
- ☐ Le droit de mourir dans la dignité
- ☐ La défense de la Science, notamment face aux menaces créationnistes



Le congrès fut lancé à la Bourse du travail (3, rue du Château d'eau, Paris, un des très beaux édifices sinon le plus bel édifice syndical de France. Au lutrin, Christian Eyschen, porte-parole de l'AILP, accueille les congressistes AILP/2017. À sa droite est assis Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP. À l'arrière, est assise Marlène Sciappa, nouvelle ministre du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Le buste du grand Jaurès trône à la gauche de l'estrade.

Le programme du congrès est donné en détail au site internet :

<http://www.internationalfreethought.org/spip.php?article564>

tandis que les actes complets du congrès seront bientôt publiés intégralement.

Nos hôtes ont eu l'excellente initiative d'organiser en soirée des loisirs militants qui ont beaucoup plu à ce type de congressiste qui se caractérise par son engagement social désintéressé. Ces loisirs ont inclus :

- ☐ Visite à Paris sur les pas de Thomas Paine avec Margaret Downey et le Thomas Paine Memorial Committee (É.U.)
- ☐ Visite dans l'après-midi du Montmartre laïque (Métro Anvers)
- ☐ Rassemblement Square Garibaldi, Paris (ou « square Cambronne », Métro Cambronne)
Interventions : Maria Mantello (Italie), Elbio Laxalte (Uruguay), Pierre Gueguen (France)

Nous avons pris note à ce congrès, avec quelque

surprise, que Guiseppe Garibaldi (1807-1848) est une grande figure héroïque et bien aimée de la libre pensée mondiale. Les Québécois de bonne éducation sauront possiblement vaguement que Garibaldi avait contribué de quelques façons à « l'unification de l'Italie ». Nos maîtres et nos scribes, bien catholiques, auront fait bien attention de biaiser sa biographie. Garibaldi, qui a vécu avant que l'idée de laïcité ne soit mure, fut un des champions les plus courageux et efficaces du républicanisme à l'échelle mondiale.



Les congressistes AILP/2017 se sont réunis devant ce monument et cette bannière pour des discours en l'honneur du personnage statuesque qu'est Guiseppe Garibaldi, libérateur des peuples. Le monument est situé au Square Garibaldi, métro Cambronne à Paris

Et effectivement ses actions ont été internationales. Mais qu'était-ce que le républicanisme à l'époque de Garibaldi ? Très concrètement c'était l'installation en primeur, nation après nation, pays après pays, de démocraties fossoyeuses des théocraties et/ou des dictatures, tout simplement. Et Garibaldi, grand capitaine de navire devenu général pour les bonnes causes, mena campagne après campagne où il combattit les dictateurs, les renversa, installa des démocraties, et se retira sans profiter de rien. Ces combattants, que Garibaldi costuma avec des chemises rouges d'abattoir achetées au prix du gros, étaient nombreux, partout au monde, à vouloir risquer la mort sous son commandement pour cette cause. En Italie, à cette époque, qui donc était le dictateur de cette région du globe ? C'était le pape. Garibaldi et son armée de progressistes cassèrent les reins de cette papauté, pour toujours. Ils la bombardèrent, lui retirèrent son immense territoire (l'Italie), et remirent ce territoire au peuple. Peu après et dans cet élan, la République démocratique de l'Italie put naître [2]. Notre compatriote, Arthur Buies, prit les armes et participa à cette campagne particulière de Garibaldi (voir l'encadré plus loin dans le présent numéro) [3].

Nos hôtes ont aussi organisé une sortie en bateau-mouche et un gala dans un restaurant, la *Bouteille d'or*, qui avait été fréquenté par Voltaire. Tout ceci fait réaliser qu'un congrès AILP est vraiment une excellente façon de s'offrir un voyage exotique et édifiant en même temps. N'hésitez pas à vous inscrire au prochain congrès qui sera organisé par David Silverman et les *American Atheists*, aux États-Unis en 2018. Connaissant le style « firebrand » d'athéisme de Madelyn O'Hare, fondatrice, et de David Silverman, successeur, on ne s'y ennuiera pas.

Les gros regroupements fédératifs qui furent très présents du congrès de Paris furent : l'IHEU (*Union internationale Humaniste et Laïque*), la FHE (*Fédération Humaniste Européenne*), le CFI (*Sceptiques*), le CLIPSAS (*Comité de Liaison internationale des Puissances maçonniques signataires de l'Appel de Strasbourg*), des associations membres de l'AAI (*Alliance Athée Internationale*).

Malgré son jeune âge, et des douleurs de croissance, l'AILP a le vent en poupe. Elle organise chaque année au moins un édifiant congrès. Elle touche de nombreux pays. Elle mérite notre appui. Voici les autres congrès AILP organisés à ce jour :

- 2011-08, Colloque de fondation, Oslo, Norvège
- 2012-04, Colloque, Beyrouth, Liban
- 2012-11, Congrès des Amériques, Mar del Plata, Argentine
- 2013-11, Congrès AILP, Concepción, Chili
- 2014-03, Journées athées de Pologne
- 2014-08-11, Congrès de l'AILP, Londres
- 2015-03, Journées athées de Pologne
- 2015-09, Ve Congrès de l'AILP, Montévidéo, Uruguay
- 2016-09, VIe Congrès de l'AILP, Quito, Équateur
- 2016-12-09, Rencontre de Madrid
- 2017, Colloque International à Chypre

L'AILP est une fédération d'organisations et d'individus ayant une vision du monde relativement compatible. La libre pensée militante n'a jamais été un front ni pour l'anarchie (quoi que les anarchistes y soient tout à fait les bienvenus et aussi présents par ailleurs) ni pour le libertarisme exacerbé (libertinisme). Plutôt, la libre pensée s'articule autour de la pensée critique raisonnée, hors de tout dogme et de tout mysticisme, hors de la religion révélée et doctrinale. La libre pensée est amie des sciences mais pas des scientifiques véreux, friande de scepticisme sans y succomber totalement, camarade des athées, agnostiques et adeptes de déismes abstraits, partenaire de toutes celles et tous ceux qui militent pour la laïcité, et compagne des humanistes séculiers, ceux et celles qui réfléchissent à l'éthique non doctrinale et qui respectent les droits des femmes.

Le dernier item à l'ordre du jour de chaque congrès AILP est son assemblée du conseil général. Les membres sont élus chaque année par le conseil. Cette année, ont été élus plusieurs Québécois (Daniel Baril, MLQ, AHQ, et Claude Braun, AHQ) et une Québécoise (Lucie Jobin, MLQ) qui s'ajoutent à David Rand (LPA-Québec). Le conseil établit les priorités de l'association et il façonne et émet des déclarations au nom de l'AILP.

Cette année, à la demande surtout des délégués nord-américains, particulièrement David Rand, la déclaration finale du conseil s'est tournée vers le problème de l'islamisme politique et du terrorisme, un thème inhabituel pour l'AILP jusqu'à maintenant [4]. La déclaration intégrale est disponible gratuitement sur internet à :

<http://www.internationalfreethought.org/spip.php?article630>

Voici un extrait de cette déclaration :

· L'islam politique est une idéologie et un mouvement politico-religieux international obscurantiste, anti-laïque, liberticide, théocratique, prosélyte et totalitaire. Il est une forme intégriste de l'islam. À l'échelle planétaire, ce mouvement est au moins aussi dangereux que les plus fanatiques intégrismes religieux, y compris les intégrismes chrétiens.

· L'Islam politique a divers moyens de se promouvoir et de se répandre, le plus spectaculaire de ces moyens étant le terrorisme. Toutefois, ce dernier n'est que la pointe de l'iceberg, car l'islamisme dispose de toute une gamme de moyens de propagande, allant jusqu'aux plus banals et quotidiens, comme la normalisation de plusieurs pratiques islamiques dans les espaces publics, débordant ainsi le cadre privé dans lequel la pratique religieuse devrait être cantonnée.

· Il est nécessaire d'interdire le port de voiles dans les institutions de l'État et dans les Écoles publiques.



Ce panel du congrès AILP/2017, tenu à la Mairie du 10e arrondissement de Paris, inclut à chaque extrémité, la traductrice/interprète espagnol/français et anglais/français. Elbio Laxaltre de la *Libre pensée Uruguayenne*, s'exprime au micro. David Silverman des *American atheists* est à sa droite tandis que David Rand de la *Libre pensée athée du Québec* est à sa gauche. Claude Singer, rédacteur en chef de *l'Idée libre*, veille à la technique.

Le conseil international attribue aussi chaque année le *prix international Jefferson/Juarez/Buisson*. Ces trois figures historiques sont à la proue de la militance laïque à l'échelle mondiale. Cette année, le prix a été attribué à Antonio Vergara (Chili) porte parole d'honneur de l'AILP, Terry Sanderson, président de la *National Secular Society* de Grande-Bretagne, Barry W. Lynn, directeur général d'*Americans United for the Separation of Church and State* (USA) et Wanda Nowicka, militante laïque et féministe, ancienne vice-présidente de la Diète (Pologne).

1. Bétemps, C. *Guiseppe Garibaldi*, (2016). Paris : Les éditions de la Libre Pensée

2. Douville, R. (1933). *La vie aventureuse d'Arthur Buies*, Montréal: Albert Lévesque.

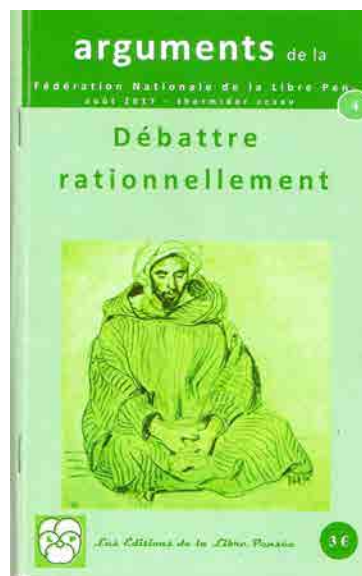
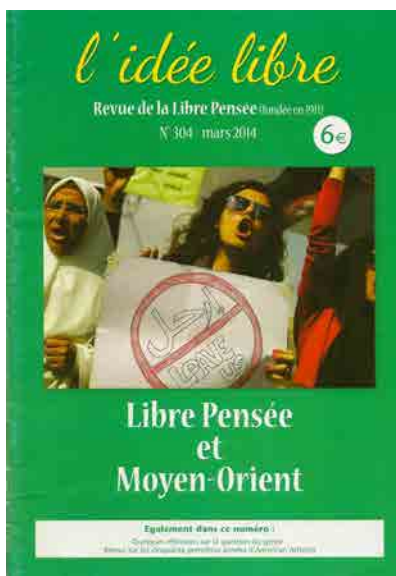
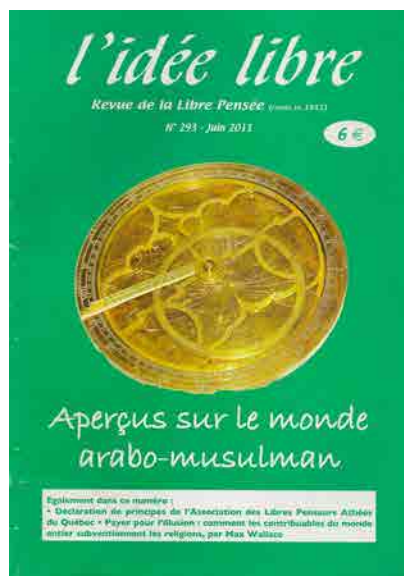
Estérez, E. (2005). *Arthur Buies, un écrivain québécois en mission au 19^e siècle*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal.

Gagnon, M.A. (1965). *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Québec: Presses de l'Université Laval.

3. Muselino, J. (2015). *The soul fallacy: What science shows we gain from letting go of our soul beliefs*. New York : Prometheus Books.

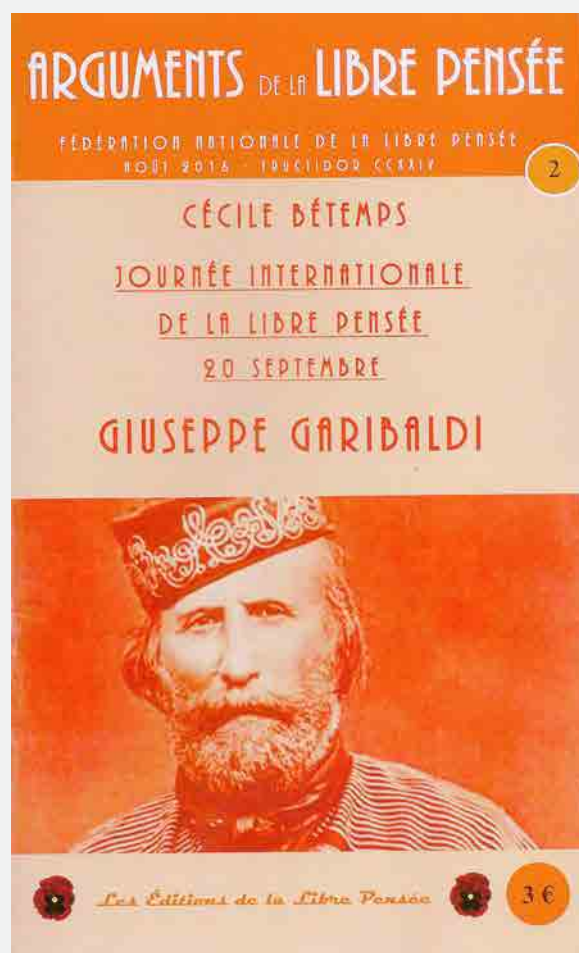
4. Pour être plus précis, il est vrai que dans sa défense de la laïcité, la *Libre pensée française* confronte presque toujours les thuriféraires catholiques, rarement les grandes gueules islamistes. Ceci ne devrait étonner personne puisqu'il est évident que la guerre contre la loi française de 1905 « *Concernant la séparation des Églises et de l'État* » est menée presque exclusivement par les catholiques en France. Par ailleurs nous mentionnons que la revue intellectuelle de la FNLP, *Idée libre*, a consacré deux numéros thématiques (# 293/2011 et # 304/2014) à la question de l'islam et de l'immigration musulmane en France. Le dépliant « *Arguments pour un débat rationnel sur l'Islam* », 2017, des Éditions de FNLP, en vente à la *Librairie de la Libre Pensée*, fait le tour de façon érudite et réfléchie de l'histoire et de l'état des lieux de l'Islam dans le monde et en France, et aussi, particulièrement, de la menace islamiste à la laïcité en France. Là, au lieu d'éruptions épidermiques et de battage de poitrine sur des actes terroristes, on trouve des analyses riches, denses, expertes, précises, larges, historiques, factuelles, raisonnées... et militantes. Personne ne peut accuser la FNLP d'ignorer la question musulmane, ni la question de l'islam politique. Encore faut-il que la question de l'islam soit discutée à l'AILP. C'est parti !

* Claude Braun est membre du CA de l'*Association humaniste du Québec* et Lucie Jobin est présidente du *Mouvement laïque québécois*



Héros de la libre pensée et du républicanisme contre la théocratie et la dictature

Giuseppe Garibaldi



Garibaldi fut, à différentes époques de sa vie (1807-1882), capitaine de vaisseau commercial, bandit, aventurier, socialiste, républicain, libre penseur, général d'armée et libérateur des peuples du Brésil, de l'Uruguay et de l'Italie.

Les lois économiques sous le joug des croyances religieuses

André Joyal*

Les plus vieux d'entre nous se rappelleront de cette fameuse scène de la série « Duplessis », scénarisée par Denys Arcand et présentée par Radio-Canada au début de 1978. Le soir où le sang a coulé à Louiseville, Daniel Johnson encore tout jeune, incarné par Raymond Cloutier, ne peut s'empêcher de solliciter un entretien avec le « Cheuf » fort brillamment interprété par Jean Lapointe. « Que s'est-il passé cet après-midi là à Louiseville ? » il demande à celui qui, le prenant sous son aile, l'avait déjà choisi comme éventuel successeur. Recevant une main fort paternaliste sur l'épaule, il se fait expliquer que l'on ne peut enfreindre les *lois de l'économie* : les syndicats vont trop loin avec leurs revendications. Les salaires sont régulés par des forces contre lesquelles on ne peut s'opposer aux dires de celui qui se faisait élire à Trois-Rivières en offrant des frigidaires. Le personnage de Duplessis faisait allusion à ce que les premiers économistes qualifiaient de salaire naturel : un salaire tout juste suffisant pour satisfaire les besoins essentiels. Il ne pouvait en être autrement, à Asbestos en 1949 ou à Louiseville en 1952, comme ailleurs à travers le monde.

Plus près de nous dans le temps, Stephen Harper, dont le cabinet comprenait de fervents évangélistes, n'en pensait pas moins en évoquant « nos » valeurs. En misant sur la Révélation, la société n'avait pas à être tributaire des travaux de ses scientifiques, il ne s'agissait que de respecter l'« ordre » établi.

La loi naturelle

En effet, la loi naturelle (ou les lois naturelles) découle d'un ordre qui, il va sans dire, ne peut être qu'inhérent à la nature humaine. Ici, comme pour nombre d'autres concepts, pour en

connaître l'origine, il faut remonter à Aristote (384-322 AC). Sans utiliser le mot « droit », Aristote se réfère à ce qui est « juste » ou universellement valide (un « juste naturel »), car relié à la nature ou à son observation en ce qui regarde le bien et le mal. Ce qui conduira, des siècles plus tard, Francis Bacon (1561-1626) à dire : « On commande la nature qu'en lui obéissant ». Oui, à ses yeux, il existe un ordre dans lequel chacun a sa place. C'est bien ce qu'expliquait dans « *Dontown Abbey* », cette autre série appelée à demeurer célèbre, le compte Crawley à son futur gendre trop empressé de se défaire d'une partie de ses futurs serviteurs.



Thomas d'Aquin assimila les lois économiques aristotéliennes « immuables » à la « volonté de dieu »

Et l'Église alors ? Qu'en est-il des origines de sa doctrine sociale ? Dans un contexte où les grands auteurs grecs revenaient au-devant de la scène sous la houlette des savants arabes tels les Avicenne (980-1037) et Averroès (1126-1198), il ne fallait pas conserver la plume au sec. C'est St-Thomas d'Aquin (1224-1274) qui, à son tour, prendra la responsabilité de commenter Aristote. Fidèle à ce dernier, celui dont la pensée prit une place dominante au sein de nos collèges classiques avec sa « *Somme de théologie* », également intitulée « *Traité de la loi* », se fit l'apologue de la Loi naturelle. « *Qu'est-ce que la loi naturelle ? C'est une loi qui trouve son expression dans la conscience, cette voix mystérieuse, mais claire et distincte, qui, des profondeurs de notre nature où Dieu l'a mise, s'élève d'elle-même comme un maître domestique, pour nous enseigner le bien et le mal. Pour savoir que la luxure est un mal, et la chasteté un bien, nous n'avons pas besoin qu'on nous l'apprenne, nous le savons par nous-mêmes, c'est une connaissance originelle* » [1].

Il en reviendra à un autre Thomas, non sanctifié par l'Église, quelque trois siècles et des poussières plus tard, de reprendre à sa façon ce qui se reporte à la loi naturelle. Rendu célèbre par son « *Léviathan* », Thomas Hobbes (1588-1679) évoque la loi

naturelle en se rapportant à l'état de la nature et au droit naturel qui s'imposent à tout un chacun. Pour le philosophe anglais, seule la loi naturelle est prescriptive. Ce que ne manqueront pas de retenir les économistes pré-classiques comme ceux qui leur succéderont.

Les lois économiques

Pour Karl Marx (1817-1883), les physiocrates (du grec « phusis » (nature) et « kratos » (pouvoir) sont les véritables fondateurs de l'économie moderne. Sous la gouverne de leur maître à penser, François Quesnay (1694-1774) qui fut le médecin de Mme de Pompadour et de Louis XV, cette école de pensée française a appuyé sa doctrine économique sur la croyance en un ordre naturel. Celui-ci correspondrait à l'idéal vers lequel doit tendre la société ; le respect de la propriété privée s'avérant la condition *sine qua non* de l'atteinte de cet idéal. En conséquence, l'inégalité des fortunes (le fameux 1% de l'ère contemporaine) devait être admise sans restriction. L'agriculture étant l'œuvre de Dieu, elle serait pour eux la seule activité créatrice de richesses. Les autres secteurs d'activité, ne faisant que transformer la matière, sont identifiés comme étant « stériles ». Sur la base de ses convictions, un jour le dauphin (qui mourra avant d'être consacré roi) demanda à Quesnay ce qu'il ferait s'il était roi.

_ Rien ! lui répondit-il.

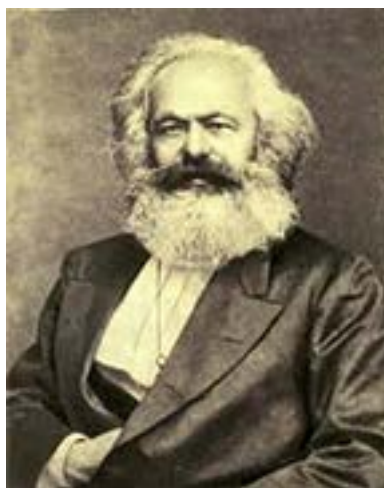
_ Mais alors, qui gouvernerait ? rétorqua le dauphin.

_ Les lois, précisa le médecin-économiste [2]

Quant à l'importance accordée à l'agriculture, Émile James, (que je soupçonne d'être croyant) a écrit : « *Agnostiques et croyants sont parfaitement d'accord pour penser qu'il n'existe aucune branche d'activité dont la Providence puisse se servir pour aider l'homme* » [3].

On traverse à nouveau la Manche pour la suite des choses concernant l'ordre naturel avec David Hume (1711-1776) auteur, entre autres, d'« *Essais sur l'entendement* » humain. Mais, c'est dans son « *Traité de la nature humaine* » où il écrit qu'avec le libéralisme économique l'existence d'un ordre économique s'impose à tous. Un ordre qui résulte de l'action spontanée des agents qui le compose. Ce qui ne

l'empêchait pas de voir dans l'œuvre des physiocrates que des chimères et de l'arrogance. Grand ami d'Adam Smith (1723-1790) sur qui sa pensée n'a pas manqué d'exercer une grande influence, Hume mourra l'année de la parution du monumental *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Un ouvrage qui a valu à Smith, à tort ou à raison, le titre de père de l'économie moderne. Le mérite de celui qui, à Édimbourg, jouissait de la réputation d'être un des plus grands universitaires européens, fut de montrer que dans le désordre apparent d'une révolution industrielle en émergence, il y avait bel et bien un ordre (naturel).



Marx ne crut ni à la nature ni à dieu comme déterminants des lois de l'économie

Ainsi, en ce qui a trait aux salaires (comme celui que la « *United Textile* » refusait d'augmenter pour ses ouvriers de Louiseville), Smith considérait que le travail, comme toute marchandise, avait un prix naturel et, occasionnellement, un prix de marché. Quant au salaire naturel c'est celui qui permet à un homme d'assurer la subsistance de sa famille. Il n'en fallait pas plus pour conduire un disciple d'Hegel, l'Allemand Ferdinand de La-Salle (1825-1864), à forger la « *loi d'airain des salaires* » suivant laquelle les salaires tournent autour du montant minimum permettant la survie des classes laborieuses. Cependant, Smith, en grand optimiste qu'il était, avec raison, voyait dans le progrès technique une possibilité que les salaires en arrivent à se situer au-des-

sus du salaire naturel. Or, aujourd'hui, dans de nombreux pays moins avancés, en Afrique comme en Asie, la pratique du salaire naturel est toujours bien présente.

L'optimisme de Smith ne sera partagé que dans une certaine mesure par son plus célèbre disciple David Ricardo (1772-1823) qui, à défaut d'avoir l'érudition et les facilités littéraires de son illustre maître à penser, était doté d'un génie créateur qui en fera le premier économiste scientifique. Il ouvrira la voie avec son « *Principes d'économie politique* » dont d'autres auteurs célèbres se feront fort de publier à leur tour sous ce titre. En gagnant très bien sa vie comme agent de change à Londres, après avoir rejeté la religion juive de ses riches parents, il favorisa, en épousant une quakeresse, une croyance en un Dieu en une personne (moins compliqué à imaginer...). À 23 ans, il découvre par hasard les 2 000 pages

de la *Richesse des nations*. Il les lira d'un trait en constatant la nécessité de mettre de l'ordre dans toutes ces belles envolées littéraires dénuées de rigueur scientifique. Quatre cents pages lui suffiront par ses Principes pour imposer la démarche déductive aux générations d'économistes qui lui succéderont.

Concernant les salaires, il adopte la conception voulant que les faibles salaires soient favorables à l'investissement. Et, il ajoute : toute hausse de salaire correspond à un prélèvement sur les profits. Ce qui n'échappera pas à Marx qui le lira, entre autres auteurs, au « *Bristish Museum* » afin de rédiger son « *Das Kapital* ». Ricardo précisait que de telles hausses constituaient un frein à l'investissement, mais ce n'est pas ce qu'a retenu le fondateur de la 1^{re} Internationale, ni ce qui suit : pour Ricardo le salaire est le prix naturel du travail. En accord avec Smith il écrit : « *Plus la société fait des progrès, plus le prix naturel du travail tend à augmenter* ».

Des progrès qui furent bien lents à venir, on en conviendra, et ce, pas partout à travers le monde, beaucoup s'en faudrait.

Revenons en Hexagone avec Jean-Baptiste Say (1767-1832), un homme d'affaires prospère dont le succès l'a incité à créer une chaire d'économie au Collège de France tout en enseignant à l'École des Arts et Métiers. Lors d'un voyage en Angleterre il découvre l'œuvre de Smith dont il s'enthousiasme au point de se donner comme mission de la faire connaître sur le continent avec son « *Traité d'économie politique* » paru en 1803. Comme il dégage qu'en vertu de l'ordre naturel tout peut aller bien dans le meilleur des mondes, il n'y a pas lieu de craindre l'avènement de crises économiques. En effet, pour lui, l'offre crée sa propre demande. En créant des biens, les entreprises versent des salaires, lesquels pour autant qu'ils soient au-dessus du salaire naturel, permettent aux ouvriers d'acheter les produits qu'elles fabriquent et ceux d'autres entreprises. Cent ans plus tard, avec son « *5\$ a day* », Henry Ford mettra en pratique ce principe. En mettant l'accent sur l'offre, Say forgea ainsi la « *loi des débouchés* » dite aussi « *loi de l'offre* » aussi connue sous le nom de « *loi de Say* ». On la retrouva au début des années 80 en Angleterre et aux États-Unis où régnèrent en maître Margaret Thatcher et Ronald Reagan. Les « *économistes de l'offre* », avec à leur tête le chantre du néo-libéralisme, le grand maître de l'école de Chicago, Milton

Friedman (1912-2006), prenaient le devant de la scène aux dépens des « *économistes de la demande* » qui occupaient toute la place depuis le second conflit mondial.

En affirmant qu'un bon gouvernement est celui qui gouverne le moins, Reagan allait remettre de l'avant des principes économiques ayant émergé au 19^e siècle. Ainsi, pour composer avec le problème de la pauvreté nul besoin d'assistance sociale (dont abuseraient ceux qu'il qualifiait de « *welfare bums* »), il suffirait de recourir à la charité des uns et des autres. Cet ordre naturel retrouvé prit le nom de « *reaganomics* » caractérisée, entre autres choses, par des dérèglementations tous azimuts. Rien de mieux pour paver la voie à la crise de 2007 qui a vu Détroit obligé de recourir à Obama pour sauver le secteur de l'automobile de la faillite. De toute évidence, le recours à l'ordre naturel apparaissait insuffisant pour réguler un monde économique bien mal en point. Alors, que retenir des soi-disant lois naturelles susceptibles de conduire à la satisfaction de l'intérêt général?

Quel lien avec la nature ?

Lors de la grande famine en Irlande au milieu du 19^e siècle, l'Angleterre possédait d'énormes quantités de réserves alimentaires. On dit que c'est avant tout pour respecter les lois économiques que les « *Duplessis* » de l'époque, qui entouraient la reine Victoria, refusèrent de venir en aide aux Irlandais. « *Ça ne se fait pas!* » comme disent si bien les Français quand il s'agit d'évoquer les convenances.

Mais, y a-t-il des lois en économie? s'interroge Alain Beteine [4] en identifiant une dizaine de lois que l'on enseigne aux étudiants de 1^{er} cycle en économie. Il

précise que certains auteurs contemporains s'entendent pour admettre que la science économique ne peut revendiquer plus de deux ou trois lois, dont la plus connue : la « *loi de l'offre et de la demande* ». Ainsi, il y aurait lieu de se demander si l'on est en présence de lois universelles comparables aux lois des sciences de la nature ou bien est-on en présence de lois contingentes dont la validité est liée à un contexte historique déterminé. Beteine poursuit en soulignant que si les lois économiques expriment des tendances inhérentes à la nature humaine, elle-même invariable, alors on doit leur reconnaître un caractère universel indiscutable. On en serait loin selon *Alternative économique* selon lequel les lois économiques font l'objet d'une contestation due au fait que plutôt que de porter



**Milton Friedman
accommode autant
Aristote que l'Église**

sur les phénomènes objectifs, elles se présentent souvent comme les principes normatifs du bon fonctionnement des économies. Une affirmation appuyée sur la vision de Robert Boyer : l'économiste revendique une approche causale (quels sont les facteurs explicatifs de l'inflation, du chômage ?), mais la prescription n'est jamais très loin, dans la mesure où il sera tenté de voir dans l'existence de normes sociales, juridiques ou éthiques les sources des écarts par rapport à un modèle dans lequel, par exemple, le chômage n'existerait pas ou la stabilité des prix serait garantie par principe [5]. Qu'en pense l'Église?

Le journal français « *La Croix* » s'interroge : le recours à la loi naturelle remet-elle en cause le pluralisme à la base de la démocratie ? « Dépénalisation de l'avortement, pratique de l'euthanasie, mariage pour tous : les questions de société représentent pour l'Église catholique une véritable claque de civilisation. » Oui, accepter ou pas les LBGTQ ? L'auteur anonyme poursuit : « *Pour bien comprendre ce qui se joue, il faut évoquer l'acte créateur* ». En créant l'être humain intelligent et libre, Dieu lui a donné les moyens de découvrir, comme à tâtons, ce qui allait dans le sens de son accomplissement, de sa dignité, de sa liberté (...). Il se rapporte au « *Catéchisme des évêques de France* » : « *En créant l'homme à son image et ressemblance, Dieu inscrit dans le cœur de celui-ci la loi de son propre développement, et le rend capable de découvrir cette loi plus ou moins clairement par lui-même, parce qu'il est une créature douée de raison* »[6]. Comme on le voit, on veut bien faire preuve d'ouverture d'esprit, mais on est coincé par les paradigmes sur lesquels s'appuient la doctrine et les dogmes. On comprend le malaise que peut causer le pape François chez certains catholiques lorsqu'il met en doute sa capacité de juger les homosexuels. Hors de l'Église (et de sa loi naturelle) point de salut. Ouf ! Quand on pense, qu'enfant on m'avait convaincu que la seule négligence d'assister à la messe du dimanche était passible des feux de l'enfer pour l'éternité.

Alors, on fait quoi ? On en appelle comme toujours aux *Lumières*. Dieu (sic) sait ô combien on en a besoin quand on pense que le très « socialiste » et ineffable ex-président de la République, François Hollande, il y a deux ans, le plus sérieusement du monde, pour justifier sa politique économique, croyait utile d'évoquer la loi de Say en expliquant ce qu'est la loi de l'offre. Il ne semblait pas être conscient qu'il ne faisait que répéter ce que disait Ronald Reagan au

moment où lui et son ex-épouse (Ségolène) étaient conseillers de Mitterrand. Comme quoi la religion et la politique peuvent ne pas être très éloignées. Milton Friedman, qui servit de boussole aux républicains, avisait ces derniers de ne pas faire trop de zèle dans la lutte contre le chômage, car il existerait selon lui un taux de chômage naturel, soit celui auquel on doit s'attendre dans un contexte dit de plein emploi. Une conviction que ne manquera pas de nous rappeler le très catholique Andrew Sheer récemment appelé à remplacer Stephen Harper. Comme quoi, la religion et la politique peuvent ne pas être très éloignées. Voltaire, je te prie ! Ne t'éloigne pas de nous !

André Joyal

Membre de l'Association des humanistes du Québec. Il est l'auteur de *Le néo-libéralisme à travers la pensée économique* publié aux Presses de l'Université Laval.

1. Médevielle, G. (2010), *Recherches de sciences religieuses*, no 2, tome 98.
 2. Ceux qui ont assisté, dans le cadre du ciné-club de QH, au très beau film sur le conflit entre Nicolas Fouquet et le jaloux Louis XIV (étant donné que le château de Vaux-le-Vicomte faisait de l'ombre à Versailles) se rappelleront de la réponse d'un juge qui expliquait au roi pourquoi il n'était pas parvenu à condamner à mort Fouquet. « Qui gouverne, si ce n'est pas moi ! » s'étrangla le roi. La réponse fut implacable : « la loi ! ».
 3. *Histoire sommaire de la pensée économique*, (1969) 4e éd. Paris Éditions Montchrestien..
 4. https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/msword/2012-01/lois_eco.doc. Consulté le 1 août 2017.
 5. <http://www.alternatives-economiques.fr/y-a-t-lois-economie/00036790>, consulté le 3 août 2017.
 6. <http://croire.la-croix.com/Definitions/Lexique/Theologie/Qu-est-ce-que-la-loi-naturelle> Consulté le 5 août 2017.
- Médevielle, G. (2010), *Recherches de sciences religieuses*, no



***André Joyal est membre de l'AHQ, économiste, professeur retraité de l'UQTR.**



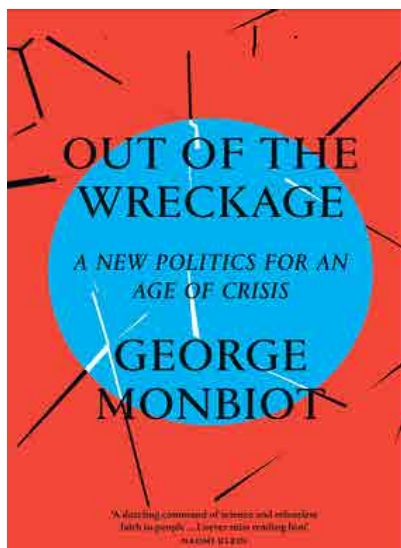
L'économie politique « convivialiste » telle que proposée par George Monbiot

Traduction d'un billet publié dans le journal *The Guardian*, le 27 septembre 2017

Êtes-vous un protagoniste de l'État ou du marché libre ? Croyez-vous que l'intervention de l'État devrait être minimisée ou que la propriété et la réglementation de l'État devraient être élargies ? C'est notre débat politique central mais qui repose sur une prémisse erronée. Les deux parties semblent convenir que l'État et le marché sont les seuls secteurs à discuter comme si le repère politique ne pouvait se placer que sur un point de cette échelle linéaire. En fait, il existe quatre grands secteurs économiques : le marché, l'État, la vie domestique et les biens communs. La négligence des deux derniers par les néo-libéraux et sociaux-démocrates a créé plusieurs des monstruosité de notre temps.

Le marché et l'État reçoivent une subvention massive des familles qui est le travail non rémunéré des parents et des autres soignants, toujours fourni par des femmes. Si les enfants n'étaient pas pris en charge, formés aux compétences de base à la maison et emmenés à l'école - il n'y aurait pas d'économie. Et si les personnes malades, les personnes âgées ou ayant des incapacités n'étaient pas aidées et soutenues par d'autres, la facture des services de soins publics balaierait le budget de l'État. Il y a une autre grande subvention, que nous avons tous accordée. Je parle de la vaste richesse que l'élite économique a accumulée à nos frais, grâce à la saisie du quatrième secteur de l'économie : les biens communs. Qu'il soit nécessaire d'expliquer les biens communs témoigne du fait qu'on les a assurément négligées (malgré les meilleurs efforts des politologues tels que Elinor Ostrom). Un bien commun n'est ni l'État ni le marché. Il a trois éléments principaux. C'est d'abord une ressource, comme la terre, l'eau, les minéraux, la recherche scientifique, le matériel ou les

logiciels. Deuxièmement, une communauté de personnes a des droits communs et égaux concernant cette ressource et s'organise pour la gérer. Troisièmement, ces gens développent des règles, des systèmes et des négociations pour le soutenir et s'en allouer les avantages. Un vrai bien commun (*commons* en Anglais) est géré non pas pour l'accumulation de capital ou de profit, mais pour la production régulière de prospérité ou de bien-être. Il appartient à un groupe particulier, qui pourrait vivre dedans ou à côté, ou qui l'a créé et l'a soutenu. Il est inaliénable, ce qui signifie qu'il ne doit pas être vendu ou distribué. Là où il repose sur une ressource vivante, comme une forêt ou un récif corallien, les citoyens concernés (*commoners* en Anglais) s'intéressent à la protection à long terme, plutôt que le gain à court terme qui pourrait être fait à partir de sa destruction.



Les biens communs ont été attaqués à la fois par le pouvoir de l'État et le capitalisme pendant des siècles. Les ressources que personne n'a inventées ou créées, ou qu'un grand nombre de personnes ont créé ensemble, sont volées par ceux qui repèrent une opportunité à but lucratif. L'affirmation,

attribuée à Balzac, selon laquelle « derrière chaque grande fortune est un grand crime » est généralement vraie. Le « sens des affaires » aboutit souvent à la découverte de nouvelles façons de saisir le travail et les biens d'autrui. Le vol de valeur par les personnes ou les entreprises qui ne l'ont pas créée est appelé enclos (*enclosure* en Anglais). À l'origine, cela signifiait la saisie - soutenue par la violence - des terres communes. Le modèle actuel a été lancé en Angleterre, s'est répandu en Écosse, puis en Irlande et dans les autres colonies, et de là vers le reste du monde. Ce modèle est toujours en cours, alors que les terres se font approprier partout. L'enclos crée une inégalité. Il produit

une économie rentière : ceux qui capturent des ressources essentielles obligent tous les autres à en payer l'accès. Il fracasse les communautés et aliène les gens de leur travail et de leurs environnements.

Les écosystèmes sont liquidés en espèces. Inégalité, location de plus en plus universalisée, atomisation, aliénation, destruction de l'environnement : la perte des biens communs a provoqué ou exacerbé beaucoup d'afflictions de notre époque. Vous pouvez voir l'*enclos* au travail dans la tentative de l'administration Trump de détruire la neutralité d'Internet. Les fournisseurs de services Internet veulent convertir Internet - maintenant offert gratuitement par un système créé par le travail de millions - en quelque chose que vous devez payer. Pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'alternative, ils ont également cherché à harnacher l'utilisation d'Internet, en faisant pression sur les États pour interdire tout flot de type « communautaire ». Dans la ploutocratie folle que les États-Unis sont devenus, quatre États ont fait de cette forme d'autosuffisance une infraction pénale, tandis que d'autres ont introduit des interdictions partielles. Les communautés devraient être autorisées à reprendre le contrôle des ressources dont dépend leur prospérité. Un autre exemple est l'extension de la propriété intellectuelle à travers des accords commerciaux, permettant aux entreprises de biotechnologie d'obtenir des droits exclusifs sur le matériel génétique, les variétés végétales et les composés naturels. Une autre est la façon dont les éditeurs académiques capturent la recherche fournie gratuitement par les communautés de scientifiques, puis facturent d'énormes frais pour y accéder.

Je ne propose pas que nous abandonnions le marché ou l'État, mais que nous les équilibrons en défendant et en élargissant les secteurs négligés. Je crois qu'il devrait y avoir des salaires pour les soignants, grâce auxquels l'État et l'entreprise privée remboursent une partie de la subvention qu'ils reçoivent. Et les communautés devraient être autorisées à reprendre le contrôle des ressources dont dépend leur prospérité. Par exemple, toute personne possédant des terres précieuses devrait payer une contribution territoriale locale (une forme de taxe foncière) : une compensation pour la richesse créée par d'autres. Une partie de cela peut être récoltée par le

gouvernement local et national, pour payer les services et distribuer de l'argent à des communautés plus riches aux plus pauvres. Mais le résidu devrait appartenir à une commune formée par la communauté locale. Une utilisation à laquelle cet argent pourrait être mis à profit est de racheter des terres, de créer des biens communs authentiques et de regagner et de partager les revenus. Je développe cette idée avec d'autres personnes dans mon livre récemment sorti « *Out of the Wreckage* ». Les biens communs, contrairement aux dépenses de l'État, obligent les gens à travailler ensemble, à maintenir leurs ressources et à décider comment utiliser le revenu. Cela donne une vitalité à la communauté. Cela constitue la démocratie dans sa forme la plus vraie. Cela détruit l'inégalité, offre une incitation à protéger le monde vivant, crée en somme une politique d'appartenance.



George Joshua Richard Monbiot, né le 27 janvier 1963 dans le quartier de Kensington à Londres, est un universitaire et journaliste britannique, également militant écologiste et politique, éditorialiste du journal The Guardian.



Une alliance séculière

Bernard Lamborelle

Cet article est un cri du cœur et un appel lancé à tous les humanistes afin qu'ils m'appuient dans un rêve fou, celui de prouver au monde entier que le Dieu d'Abraham n'était à l'origine qu'un être humain, élevé au rang de déité. En effet, je suis aujourd'hui convaincu qu'il est possible de démontrer, hors de tout doute raisonnable, que c'est bel et bien une alliance géostratégique conclue au Bronze Moyen (c. 2100–1550 AEC) dans le cadre d'une visée expansionniste de la Mésopotamie qui donna naissance au concept d'Alliance divine; concept sur lequel les croyants appuient toujours leurs réflexions théologiques.

Qu'est-ce que ça change ? Carrément tout ! À l'époque en cours des délires des fondamentalistes religieux, imaginez l'impact sur la crédibilité de leur message si de telles allégations s'avéraient convaincantes, vérifiables et irréfutables. Rêve utopique ? Peut-être pas tant que ça... Voilà bientôt quinze ans que je me penche sur la question des origines de l'alliance biblique et que je m'emploie à tester et à assembler les éléments de preuves qui m'ont permis de peaufiner cette thèse. Au début, je trouvais l'idée intrigante, sans plus. J'étais seulement curieux de voir si le contexte historique soutenait une telle suggestion. Contre toute attente, plus je lisais, plus je réfléchissais, plus les arguments semblaient vouloir me donner raison. Comme je n'ai trouvé aucune étude en ce sens, je me suis donné la mission d'en pousser les limites afin de voir qu'elles en seraient les objections et jusqu'où je pourrais la pousser.

Voici donc les grandes lignes de cette thèse qui résiste à un examen approfondi et qui se vérifie de multiples façons. À ce jour, je n'y ai trouvé aucune faille majeure. Elle répond aux critères de plausibilité, d'efficacité et d'irréfutabilité. Bref, elle colle si bien à la réalité, que j'espère que vous trouverez qu'elle mérite d'être très sérieusement considérée.

Un ramassis de vieux mythes

On estime aujourd'hui dans les milieux académiques que c'est sous le roi Josiah, un peu avant la destruction du premier Temple de Jérusalem par Nabuchodonosor, soit au

6^e siècle avant notre ère et l'exil des Juifs à Babylone, qu'aurait eu lieu la réforme ayant conduit à la production de la Bible. En raison des événements surnaturels qui

y sont relatés, d'une chronologie défaillante et de l'absence de preuves archéologiques permettant de soutenir l'existence d'un monothéisme hâtif, les experts en sont venus à réfuter tous les aspects historiographiques des récits de l'Ancien Testament pour n'y voir finalement plus que mythes et légendes. Mais si cette version minimaliste a finalement eu raison des facultés d'histoire et de théologie, force est d'admettre qu'elle s'oppose à ce que la tradition juive affirme depuis des siècles, voire des millénaires. Cette dialectique en apparence insoluble a malheureusement creusé un schisme profond entre les esprits critiques et les croyants. À tel point que les premiers

ont jeté le bébé avec l'eau du bain tandis que les seconds se sont retranchés derrière une foi aveugle.

Ce que j'ai découvert est fascinant : à une époque où la structure des traités politiques n'était pas encore parfaitement établie, le récit d'Abraham (Gn 12-25) décrit les circonstances entourant la mise en place d'une alliance géostratégique avec un roi mésopotamien. Si le récit biblique ne nous laisse pas cette impression, c'est que nous faisons face à une étonnante illusion littéraire. En effet, tant que le récit de l'Alliance est abordé sous l'angle d'une expérience religieuse, le cerveau ne peut établir les inférences nécessaires pour en saisir le sens profond.



Bernard Lamborelle

Pourtant, la clé de l'énigme se situe bien là, sous nos yeux. Le pouvoir de l'autosuggestion fait en sorte que le cerveau y lit bien davantage ce qu'on lui a appris, que ce qui y est écrit. Depuis notre tout jeune âge, on nous a appris que « Dieu » a fait une alliance avec Abraham. C'est donc ce que notre cerveau lit dans ce récit.

Pour bien saisir le sens de mon propos et la nécessité de revisiter nos présuppositions et connaissances sur les récits de l'Ancien Testament, il importe de comprendre que tous ceux qui les ont abordés l'ont fait sous l'angle de l'expérience religieuse. Donc, il est peu surprenant d'aboutir à des conclusions incomplètes en partant d'une prémisse biaisée.

Une étonnante illusion littéraire

Une des grandes énigmes de la Bible concerne l'origine et le sens des noms Élohim (Dieu) et Yahvé (« seigneur ») que l'on retrouve dans les textes. En effet pourquoi deux noms pour un seul et même dieu ? La théorie Documentaire, développée par Julius Wellhausen voilà plus d'une centaine d'années, mieux connue sous le nom de JEDP, prétend que ces noms proviennent de lieux géographiques différents. Le nom Yahvé, ou Jéhovah (J) proviendrait du sud, alors que le nom Élohim (E) proviendrait du nord. Il s'ensuivrait que les textes dont nous avons hérité seraient le produit d'un amalgame. La théorie Documentaire invite donc à découper les textes en fonction de l'utilisation des noms Élohim et Yahvé afin d'en retrouver les soi-disant textes « originaux ».

Mais si la théorie Documentaire a déjà produit quelques résultats intéressants, elle est également très sérieusement contestée, car aucun de ces textes supposés n'a jamais été trouvé. Elle ne produit également pas de résultats cohérents pour le texte qui nous intéresse, soit Gn 12-25. Le problème, selon moi, c'est qu'elle part de la présupposition que les termes Élohim et Yahvé font appel à un seul et même personnage, en l'occurrence « Dieu ». Or, si cette présupposition se vérifie pour l'ensemble des récits bibliques, j'estime que celui de l'Alliance fait exception. On notera en effet que si Dieu s'y manifeste occasionnellement sous une forme immatérielle, il y apparaît beaucoup plus souvent sous une forme anthropomorphe. Je soutiens donc qu'il convient plutôt d'aborder ce texte comme un bloc logique qui fait référence à deux personnages distincts : un roi

puissant (Yahvé) et une déité quelconque (Élohim). Élever ce roi au statut de dieu, c'est perdre de vue cette distinction importante, et avec elle, le fait que la figure anthropomorphe faisait à l'origine référence à un être humain et la figure immatérielle à une divinité. C'est donc au fil du temps que l'amalgame entre Yahvé, l'être anthropomorphe et Élohim, l'être immatériel, s'est établi. En fait, ce qui devrait vraiment nous surprendre, c'est que le texte de l'Alliance présente une certaine cohérence même lorsqu'on perçoit Yahvé et Élohim comme un seul et même personnage.

Pour retrouver le sens original du texte et contrer l'illusion littéraire dont nous sommes victimes, il convient de :

1. se méfier des noms que l'on retrouve dans le texte afin de s'attarder plutôt à identifier et dissocier la figure anthropomorphe de la figure immatérielle;
2. comprendre que la figure anthropomorphe dans le texte fait référence à un roi mésopotamien puissant qui cherche à soumettre les habitants de la vallée de Sodome et que la figure immatérielle fait référence à une quelconque déité.

Destiné à annuler et à inverser le lent processus évolutif qui a amené les premiers israélites à unifier Yahvé et Élohim dans leur psyché, cet exercice simple, mais combien révélateur, redonne au texte un sens qui, non seulement augmente considérablement sa cohérence et sa plausibilité psychologique, mais témoigne également de son authenticité.

Les quelques « bruits » éditoriaux qui vont à l'encontre d'une lecture parfaitement harmonieuse sont dès lors très facilement isolés et éliminés, car ils deviennent évidents. Ils sont le produit inéluctable des nombreuses transcriptions effectuées sous une poussée théologique ayant comme objectif la déification du « seigneur » de l'Alliance.

L'asservissement de Sodome, un enjeu géostratégique

La perspective religieuse reste étrangement muette quant aux raisons qui motivent Yahvé à conclure une alliance avec Abraham. Par contre, la perspective séculière est sans équivoque. Elle nous amène rapidement à comprendre que la raison qui motive la mise en place d'une alliance est clairement établie en Gn 14. On y apprend, en effet, que

les habitants de la vallée de Sodom, soumis à un roi de Mésopotamie, se révoltent après douze années de servitude. Mal leur en prend, car le despote ne tarde pas à mener contre eux une campagne punitive. Mais comme Lot, le neveu d'Abraham, est fait prisonnier lors de la raffe, Abraham se lance aux trousses des oppresseurs qu'il attaque de nuit avec ses hommes, récupérant les captifs et les biens. Abraham est finalement honoré par les habitants de Sodome. En sa qualité de héros, Abraham exerce un ascendant moral sur les habitants de Sodome qui lui sont désormais redevables.

Ce chapitre est très souvent ignoré dans le cadre d'une perspective religieuse qui le considère comme non pertinent. En effet, on y parle de despotes, pas de Dieu ! Nombreux sont ceux, tout comme Thomas Römer, sommité du Collège de France, qui vont même jusqu'à qualifier ce texte d'« erratique ». Il convient toutefois de se rappeler que les échanges commerciaux entre l'Égypte et la Mésopotamie ont toujours été importants. On comprend donc pourquoi ce « seigneur » aurait cherché à maintenir le contrôle sur Canaan, zone de passage obligée. Mais comme la distance qui sépare Canaan de la Mésopotamie rend toute contre-attaque difficile et risquée, il ne faut pas se surprendre de voir que la voie diplomatique sera privilégiée par le « seigneur » en Gn 15. C'est ainsi qu'une alliance fut conclue avec Abraham en échange de sa loyauté absolue et du respect des lois.

Les habitants de Sodome qui cherchent à retrouver leur liberté refusent toujours de se soumettre et continuent à se montrer hostiles envers cette autorité distante. Lorsque le « seigneur » menace de détruire Sodome en Gn 18, Abraham négocie en leur faveur. Le « seigneur » accepte de se montrer clément si quelques-uns choisissent de se plier. Mais les Sodomites refusent d'emblée et choisissent plutôt d'envoyer un message clair : ils sodomisent les représentants du « seigneur » afin de se venger de la douleur ressentie par la soumission qu'ils ont subie pendant ces douze années de servitude. Comprenant qu'il n'y a rien à faire avec ces habitants, le « seigneur » réduira la ville en cendres en Gn 19 afin d'en faire un exemple pour tout le royaume.

L'héritier « parfait »

Pour assurer une stabilité pérenne dans la région, il est impératif qu'Abraham produise un héritier digne de ce nom. Or, Abraham est marié à sa demi-sœur Sarah comme le veut la coutume d'endogamie qui permet de conserver le pouvoir et les biens aux mains d'une même famille. Comme il est incapable d'avoir un enfant avec sa demi-sœur, c'est finalement la servante égyptienne Hagar qui lui donnera un fils : Ismaël. La perspective religieuse ne permet pas de comprendre pourquoi ce premier fils ne convient pas à Dieu. Il faut s'en remettre à la tradition qui explique que ce n'était pas un bon garçon. Mais une lecture attentive montre que le texte est muet et ne fait aucun commentaire en ce sens. La perspective séculière nous amène éventuellement à comprendre qu'un fils ayant du sang égyptien peut représenter un problème. En effet, on ne pourrait être certain de son allégeance envers la Mésopotamie en cas de conflit avec l'Égypte. Le « seigneur » ne laissera donc pas le choix à Abraham : c'est de Sarah que doit naître le fils héritier de l'Alliance.

Les années passent avant que le « seigneur » ne revoie Abraham. Inquiet de constater que son allié n'a toujours pas eu d'enfant avec Sarah, il décide de prendre les choses en main et visite Sarah dans la tente (Gn 18:9/Gn 21:1). La perspective religieuse nous affirme que c'est l'esprit de Dieu qui visite Sarah pour la rendre fertile. Or, la perspective séculière est on ne peut plus claire : le « seigneur » visite Sarah afin de la mettre enceinte. Le texte se poursuit et confirme qu'Isaac vient au monde neuf mois plus tard. Comme Sarah est la demi-sœur d'Abraham par leur père Téra, Isaac porte en lui les gènes de la famille. Il est non seulement le fils légitime, mais également l'héritier « parfait » de la promesse.

Musulmans 1, juifs/chrétiens 0

Ismaël est sans contredit l'ainé d'Abraham et donc son héritier naturel. Comme le « seigneur » a tout intérêt à s'assurer qu'Abraham respectera ses volontés, il lui ordonne de sacrifier son fils, son unique, celui qu'il aime. La perspective religieuse nous amène à considérer Isaac comme le fils aimé, le fils « légitime » né de Sarah par la volonté de Dieu. Le texte de la Bible précise que le fils demandé en sacrifice est effectivement Isaac. Mais voilà, chez les musulmans, on s'entend sur le même récit, mais pas sur le nom du fils

demandé en sacrifice. Ils ne peuvent expliquer pourquoi, mais dans la tradition musulmane, ce n'est pas Isaac mais plutôt Ismaël que Dieu demande de sacrifier.

Ce point de discord est important, car il confirme que la tradition n'a pas toujours été claire et qu'une certaine ambigüité a persisté pendant probablement fort longtemps. C'est pourquoi j'estime que le nom d'Isaac aura été inséré dans les écrits à une époque tardive par des prêtres soucieux de « clarifier » les choses. Voyant qu'Abraham est prêt à exécuter son propre fils afin de lui obéir, le « seigneur », en tant que bon diplomate, fera preuve de compassion et épargnera Ismaël. Abraham, soulagé d'une telle épreuve, se montrera certainement très loyal et reconnaissant.

Un contexte favorable à la déification

Les plus récents travaux de chercheurs tels que Smith, Grabbe, Lewis, et Finkelstein, confirment que le développement du monothéisme n'a pu survenir que tardivement, soit peu avant l'Exil de Babylone (6e siècle AEC). Ils nous apprennent également que Yahvé avait, à l'origine, bien plus d'affinité avec les anciennes déités locales (Baal, El, et Astarte) que ce que la tradition juive veut bien nous laisser entendre aujourd'hui. Sur cet aspect des connaissances, nous nous accordons. Tant que Yahvé est considéré comme un « nouveau » dieu, aucune réponse n'est possible. Par contre, celles-ci affluent dès qu'on aborde le récit du point de vue d'une alliance séculière. Il convient toutefois de rappeler que le récit de l'Exode montre que Yahvé n'était pas connu sous ce nom au temps d'Abraham (Ex 6:3). Il devait donc être connu sous un autre nom.

Des preuves archéologiques confirment que Baal Berith (littéralement « seigneur de l'Alliance » en hébreu) était une déité locale vénérée à Shechem entre le 17e et le 11e siècle AEC. Cette déité était également connue sous le nom de El Berith « Dieu de l'Alliance ». S'il faut en croire la tradition juive, Abraham se serait établi à Shechem précisément à l'époque où le temple de Baal Berith a été construit. À cette époque, les israélites célébraient le culte des ancêtres. Or, si ce nom faisait référence à un roi généreux et bienveillant qui fit don de la terre de Canaan à Abraham et à ses descendants en échange du respect de ses

lois, faudrait-il se surprendre que sa mémoire ait été célébrée sous le nom de Baal Berith? Puis, suite à l'importance que revêtait une telle alliance pour le peuple, sa mémoire sera élevée au rang de déité et prendra le nom de El Berith (« Dieu de l'Alliance ») pour être finalement vénérée au même titre que les autres déités locales (Baal, El, Astarte).

YHWH, l'incarnation de tout un panthéon

Baal Berith fut célébré pendant quelques siècles, à une époque où Baal, El et Astarte étaient les déités principales de Canaan. Ce n'est que beaucoup plus tard que le nom de Yahvé fera son apparition. Aveuglés par des présuppositions théologiques, les chercheurs n'ont pas encore compris que Yahvé/Élohim n'est qu'un nouveau nom pour Baal/El Berith. Je suggère que ce changement de nom fut motivé par le désir d'intégrer les caractéristiques de plusieurs déités en une seule, afin d'en augmenter la puissance. Le concept de déité composée était courant en Égypte alors que Canaan était vassal de cet état. Par ailleurs, personne ne soupçonne que la particule théophorique Yah puisse être issue de l'expression *beliya* qui signifie « mon seigneur » en akkadien (langue utilisée à l'époque à Babylone ainsi que pour les correspondances diplomatiques avec l'Égypte). Or, en hébreu, cette expression se comprend comme « seigneur Yah ».

L'expression *el we astarte* retrouvée à Ugarit et qui signifie littéralement « El et Astarte », témoigne que El, la déité à la tête du panthéon et Astarte, associée à la fertilité, étaient vénérées ensemble. Cet appariement de déités masculine/féminine nous permet peut-être de mieux comprendre l'origine du tétragramme YHWH - rendu Yahvé en français). On note effectivement que l'on obtient aisément le tétragramme par la contraction de l'expression *baal yah we baalah*, littéralement « seigneur Yah et sa consort », en retirant simplement le terme proscrit *baal* (ainsi que les voyelles absentes en hébreu ancien) afin de n'en retenir que les quatre lettres qui forment le tétragramme, soit YHWH - voir démonstration complète dans le livre. Si YHWH fait effectivement référence à une déité composée qui intègre les caractéristiques d'une pluralité de déités, on comprend du même coup pourquoi le terme Élohim, qui signifie « dieux », est toujours au pluriel.

2 plus 2 font quatre et 30 plus 30 font 100

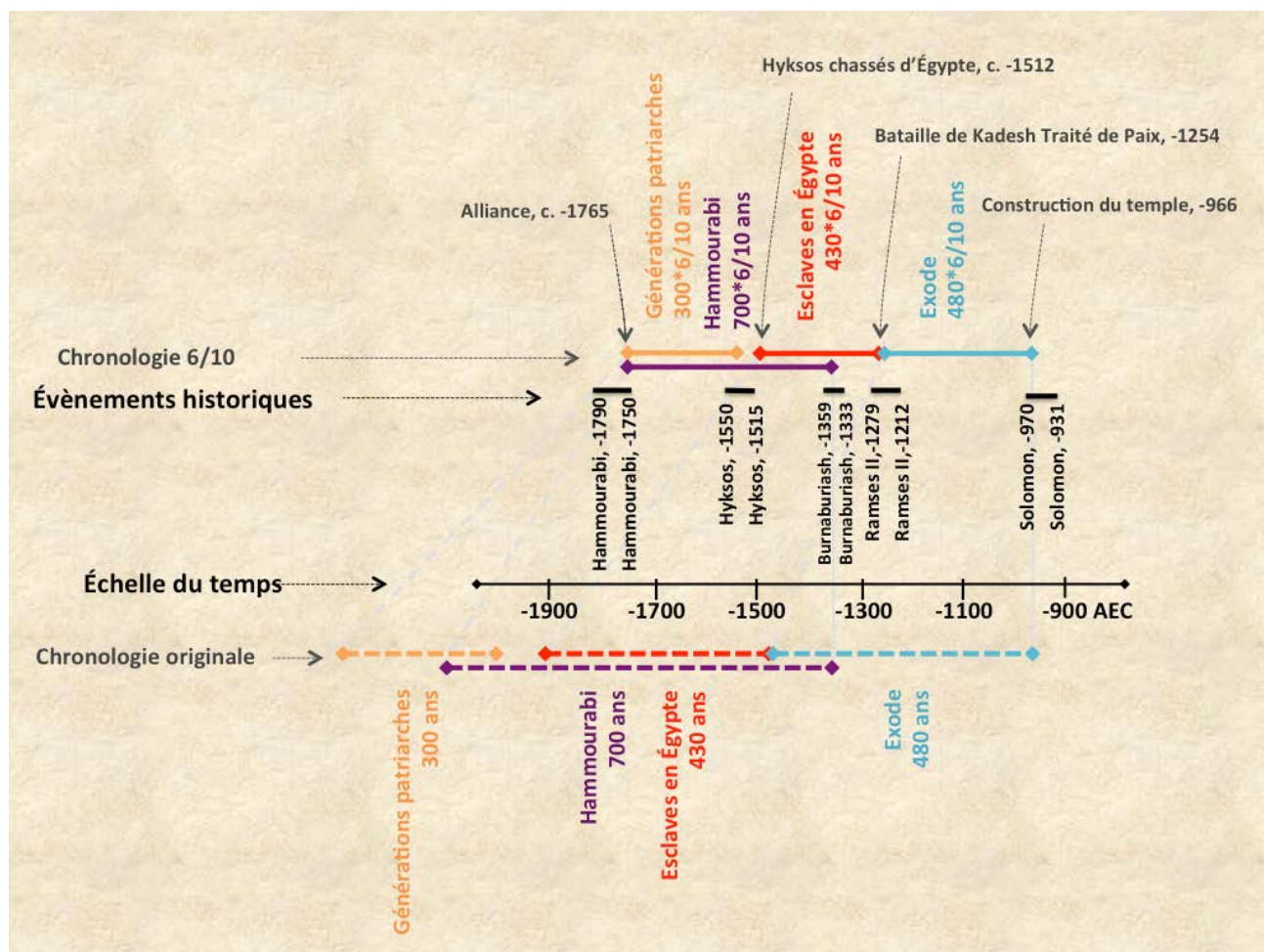
Tous ceux qui ont étudié la chronologie de l'Ancien Testament se sont cassé les dents. C'est d'ailleurs une des raisons invoquées par les historiens pour en nier l'aspect historique. Or, si Abraham a vécu à l'âge du Bronze Moyen et qu'il a fait alliance avec un roi mésopotamien, il est fort à parier qu'il aurait également eu recours au système sexagésimal (base 60) utilisé à Babylone à cette époque.

J'ai découvert que les chronologies bibliques ne sont pas défaillantes, mais qu'elles résultent simplement d'une bête erreur de conversion qu'il est possible de corriger. J'explique dans mon livre que les scribes de Nabonide étaient en proie à de simples erreurs de conversion au 6^e siècle avant notre ère, précisément au moment où la Bible était assemblée. C'est ainsi que toutes les dates post-diluviennes dans la Bible doivent être corrigées.

Le tableau ci-dessous illustre comment les chronologies bibliques et historiques peuvent finalement être harmonisées à l'aide du facteur 6/10. Il nous oblige à un constat inédit et absolument fascinant : les récits bibliques collent parfaitement à l'Histoire et ont simplement été transmis dans le respect de leur tradition.

Un coup de pied dans la fourmilière !

L'hypothèse d'une alliance séculière se confirme à tous les niveaux : non seulement par l'analyse textuelle et syntaxique (enjeux, liens causaux, motivations, etc.), mais aussi par l'étymologie, la sociologie, l'archéologie, la chronologie, la dendrochronologie, et j'en passe. Il est certain que de tels résultats surprennent. Personne – moi le premier – n'aurait pu s'attendre à une récolte si généreuse. Pourtant, déjà au quatrième siècle avant notre ère, alors que les textes bibliques n'étaient pas encore entièrement fixés, le philosophe grec



Évhémère avançait l'idée que de nombreux dieux provenaient de rois puissants déifiés. Il ne croyait pas avoir si bien vu.

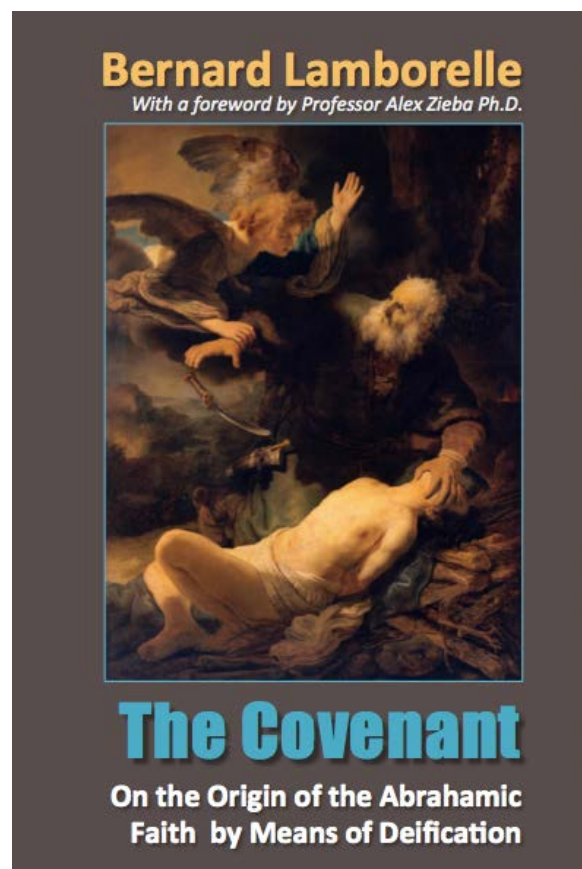
C'est bien sur cette alliance que repose la théologie de tous les grands prophètes et c'est au nom de ce « seigneur » que les fondamentalistes continuent d'imposer leur morale, de fomenter la haine contre les mécréants, et de revendiquer leurs prétentions territoriales. Il nous appartient donc désormais de créer l'espace nécessaire pour que le difficile débat public puisse prendre place en interpellant les autorités compétentes, en les confrontant à leurs propres textes, et en les sommant de répondre publiquement aux questions épistémologiques visant la nature de ce « seigneur ».

Merci de partager cet article afin de lui assurer une grande diffusion. Et si vous avez parmi vos connaissances des intellectuels qui pourraient s'intéresser à ce travail, je vous serais reconnaissant de les y sensibiliser.

Bernard Lamborelle – 25 août 2017

www.earthlycovenant.com

Écrivez-moi earthlycovenant@gmail.com



Comment clarifier notre dette et équilibrer notre budget, au Canada, sans se fatiguer : dénoncer et désarmer les ploutocrates

En entrevue à Radio Canada première chaîne, Alain Denault, spécialiste de fiscalité et d'échappatoires fiscales, affirmait dans la foulée du scandale en cours des Papiers du paradis, que ce sont 260 milliards de dollars canadiens qui se font cacher chaque année dans les paradis fiscaux, échappant ainsi à la redistribution à laquelle la population canadienne, génératrice de cette plus-value, aurait droit. Une très petite proportion de ce montant revient au gouvernement canadien en taxes. Imaginons que dans un monde très imparfaitement fiscalement équitable, au lieu du maigre pourcentage de prélèvement fiscal actuel réel sur ce montant (autour de 1% ou 2,6 milliards), c'était un moins misérable pourcentage de 20%. Alors la population canadienne aurait à sa disposition, pour redistribution, chaque année, un joli magot de 50 milliards de dollars, et ceci sans toucher vraiment sérieusement la viabilité de notre système économique. Denault expliquait lors de cette entrevue, que le capital en question, du capital canadien, est techniquement tout à fait contrôlable par le fisc canadien. Ce qui fait que le fisc ne le contrôle pas, ce sont des lois fiscales canadiennes, conçues et élaborées précisément pour permettre et même faciliter ces échappatoires fiscales. Avec la fuite des Papiers du paradis, on comprend l'ampleur de la corruption. Plusieurs acteurs ayant mainmise sur le législateur canadien, parti libéral, premiers ministres, argentier du parti libéral, membres de comités parlementaires en fiscalité et même le ministre actuel des finances, ont tous le groin dans la mangeoire.

Appel à mettre un terme à 72 ans de menace nucléaire

Women's International League for Peace and Freedom (Canadian Section)
jillianskeet@gmail.com (trad : CMJB)

WILPFCANADA
WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE AND FREEDOM



À l'occasion du 72^e anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, des militants de la paix de différentes régions du Canada réprimant le gouvernement canadien pour son récent boycottage des négociations des Nations Unies sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Le traité a été approuvé par des pays non nucléaires le 7 juillet par un vote de 122 voix contre 1 et une abstention.

« Nous nous sentons comme si nous étions de retour à l'ère récente où le Canada avait le comportement embarrassant d'un dinosaure sur la scène internationale. Malgré un bilan international déficient du Canada en matière de pressions en faveur du désarmement nucléaire aux Nations Unies et à la Conférence de Genève sur le désarmement, questions que notre Bureau international surveille activement, on rappelle que le Canada a été le premier pays à capacité nucléaire à renoncer aux armes nucléaires et à participer activement à chaque négociation de ce genre ».

Sondage après sondage, depuis des décennies, montrent que la grande majorité des Canadiens s'oppose fermement aux armes nucléaires. Il est donc déconcertant de constater que le gouvernement Justin Trudeau, qui clame que « le Canada est de retour », a décidé de laisser tomber le reste du monde relativement à une question d'une importance

aussi vitale pour les Canadiens et pour les peuples du monde entier. Les bombes larguées sur Hiroshima et sur Nagasaki en 1945 ont déclenché non seulement une réaction en chaîne nucléaire, mais aussi une réaction de conséquences qui menacent continuellement notre planète, même en l'absence

de nouvelle déflagration nucléaire. Les déchets nucléaires provenant de la catastrophe de Fukushima, les accidents et les déversements nucléaires d'Hanford (État de Washington), de Tchernobyl et une myriade d'autres cas continuent de présenter des risques mortels difficiles à contenir au cours des prochains siècles. Pourtant, nous continuons, comme d'habitude, à faire des affaires dans le domaine de la production d'armes et d'énergie nucléaires et de créer des sous-produits nucléaires mortels, sans disposer de méthode de stockage sécuritaire.



Jillian Skeet
Consultante aux
Nations Unies

L'ère nucléaire a placé sous les feux des projecteurs le manque de sagesse alarmant de notre espèce [1]. Robert Oppenheimer, surnommé « père de la bombe atomique » pour son rôle dans le développement des bombes larguées sur Hiroshima et sur Nagasaki, a déclaré : « Je suis devenu la mort, le destructeur de mondes » et il a consacré le reste de sa vie à avertir le public des dangers et à essayer de remettre le génie atomique dans la bouteille. Il pourrait probablement être excusé d'avoir mené des recherches scientifiques dont les conséquences étaient alors inconnues,

mais aujourd'hui, nous n'avons pas d'excuse. Le récent *Rapport sur la famine nucléaire* publié par les *Médecins pour la responsabilité sociale* et par les *Médecins internationaux pour la prévention de la guerre nucléaire* indique que les conséquences humanitaires d'une guerre nucléaire, aussi petite, limitée et régionale soit-elle, seraient bien pires que celles que l'on avait imaginées antérieurement. Car d'Hiroshima à Fukushima et au-delà, nous laissons un sillage de destruction.

Dans un esprit d'éducation consistant à maintenir vivantes les leçons marquantes de l'histoire, le maire de Vancouver, Gregor Robertson, a diffusé deux proclamations annonçant que le 6 août 2017 serait le Jour commémoratif d'Hiroshima et le 9 août 2017, le Jour commémoratif de Nagasaki, « pour que l'on se souvienne des dévastations causées à ces villes japonaises en 1945 et pour renouveler notre engagement à éliminer la menace que constituent les armes nucléaires, ici et partout ailleurs ». Le maire de Toronto, John Tory a émis une proclamation semblable. Le maire de Montréal, Denis Coderre, membre des 7400 *Maires pour la Paix*, organise encore cette année sa cérémonie traditionnelle en souvenir d'Hiroshima (ville jumelle de Montréal) le 5 août 2017, à 19 h 15 dans le jardin japonais, à proximité de la Cloche de la Paix, cadeau offert par la ville d'Hiroshima. Il exprimera l'engagement éternel à préserver l'amitié et la paix entre les deux villes, à l'heure précise où une cérémonie similaire se déroulera à Hiroshima.

Nous félicitons les villes de Vancouver, de Toronto et de Montréal et demandons au Canada de se joindre à la communauté internationale afin de mettre un terme aux 72 ans de menaces nucléaires mondiales, qui mettent en danger la vie sur notre planète, et ce si les armes conventionnelles n'y viennent pas à bout. »

1. À l'exception du physicien visionnaire Joseph Rotblat, seul des 600 savants à avoir quitté le projet Manhattan (Los Alamos) en objection au largage projeté de bombes sur des populations civiles. Il alertera Albert Einstein et Bertrand Russell pour lancer le célèbre Manifeste adressé aux savants du monde entier « souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste » et fondera les Conférences mondiales Pugwash sur la science et les affaires mondiales (prix Nobel de la Paix, 1995).



Arthur Buies (1840-1901)

personnage contradictoire de l'histoire de la laïcité québécoise



Journaliste, intellectuel de haut niveau, pamphlétiste et agitateur anti-clergé, républicain et nationaliste anti-anglais, globe-trotteur, compagnon d'armes de Garibaldi en Italie, il ne renia jamais le christianisme, se rallia au projet du curé Labelle de coloniser les Laurentides et mourut alcoolique. (source: Wiki)

Assimiler la diversité culturelle aux religions

NDLR Se peut-il qu'en 2017 il existe un gouvernement qui réduit systématiquement et exclusivement les cultures et ethnies, la citoyenneté, et même l'éthique, aux religions, et qui occulte la diversité linguistique de la même façon ? Comme si les cultures et les groupes ethniques et les groupes linguistiques ne pouvaient se définir que par leurs religions respectives ? Comme si la moralité venait de Dieu ? Oui cela se peut ! L'Arabie saoudite fonctionne comme ça. Et au Québec c'est le parti libéral du Québec qui se fait le chantre le plus radical d'une telle approche incroyablement réductrice, pour ne pas dire dinosauresque comme si l'on se retrouvait encore au 14^e siècle en Europe où rien ne pouvait être conçu autrement qu'en termes religieux. Le gouvernement libéral présentement au pouvoir au Québec a démontré cette vision en œillères par trois fois maintenant : il a d'abord créé, lorsque Jean Charest en était le chef, un lourd programme scolaire intitulé « Éthique et culture religieuse » qui réduit la citoyenneté, l'intégration des immigrants, voir même l'éthique, à la religion. Il a ensuite créé, et maintenant imposé, son projet de loi 62 sur la neutralité de l'État qui garantit l'accommodement religieux, qui banalise l'extrémisme religieux, qui écarte la laïcité, qui rejette la séparation des églises et de l'État, qui finalement n'admet qu'une « neutralité religieuse » de l'État ressemblant davantage à une « foire religieuse de l'État ». De plus, comme l'explique ci-dessous Nadia El-Mabrouk dans le quotidien La Presse du 24-10-2017, il a sournoisement transformé la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) du Québec en une machine visant à protéger l'expression religieuse, comme si aucun droit ne pouvait relever d'autre chose que des religions. À notre humble avis, ceci représente probablement une manoeuvre du PLQ pour élargir sa base électorale au-delà des néolibéraux économiques, des immigrants, des groupes ethniques, des personnes âgées, afin de compétitionner avec le PQ et lui « ravir » sa base croyante catholique en l'amalgamant dans une base « religieuse » tous azimuts.

LA RELIGION REPREND DU GALON

**Reprise d'un texte d'opinion publié récemment par
Nadia El-Mabrouk dans le quotidien La Presse**

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) vient de se voir retirer, par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le mandat de mener une consultation sur la discrimination systémique et le racisme. On ne peut que se réjouir de ce changement de cap, et pour cause !

Au-delà de la mécanique des consultations et des crises internes graves à la Commission, c'est bien l'orientation idéologique choisie par la CDPDJ qui est le plus problématique.

En consultant les deux documents élaborés par la CDPDJ à l'attention des organismes à but non lucratif (OBNL) sélectionnés pour récolter les témoignages des victimes de discrimination, on constate un biais en faveur de la religion, qui était absent de l'appel d'offres lancé au mois de juillet par le MIDI. Il était alors très

clair que les discussions porteraient « seulement sur la discrimination sur la base de la « race », de la couleur, de l'origine ethnique et nationale ». Or, dans les documents de la CDPDJ, voilà que la religion est promue comme motif principal de discrimination ! De plus, la religion est systématiquement présente dans toutes les phrases parlant de discrimination sur la base de la « race » ou de l'origine ethnique. Ce faisant, la Commission contribue à associer toute critique de la religion à du racisme.

UN GLISSEMENT DE SENS

La CDPDJ serait-elle en train de dénaturer l'esprit des chartes en considérant l'affichage de son appartenance confessionnelle, au même titre que l'appartenance ethnique, comme un élément constituant du citoyen ?

La Charte des droits et libertés de la personne, rédigée au moment où le Québec se libérait du contrôle excessif de l'Église catholique, a permis que la religion ne soit plus un marqueur de la personne.

Elle a fait en sorte qu'un employeur ne puisse plus demander la religion de son employé. Cet anonymat religieux est une avancée et un élément de progrès dans une société.

La Commission prône-t-elle maintenant le rétablissement de la religion comme critère d'embauche ? Devra-t-on bientôt demander la religion des personnes pour assurer la représentativité des groupes religieux dans les services publics ? Et comment va-t-on s'assurer de bien montrer cette représentativité ? En demandant à chacun d'afficher ostensiblement ses croyances religieuses ?



VERS UNE HIÉRARCHIE DES DROITS

Les directives de la CDPDJ suggèrent une nouvelle hiérarchie des motifs de discrimination, à savoir le motif religieux au-dessus des autres motifs prévus par la Charte, dont le sexe, l'âge ou le handicap.

Curieusement, en novembre 2016 lors des travaux parlementaires concernant le projet de loi 62 sur la neutralité de l'État, la CDPDJ s'était opposée au fait qu'un accommodement religieux soit soumis à la contrainte de respecter le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Isoler un motif de discrimination risquait, selon le représentant de la CDPDJ, de créer une hiérarchie des droits. N'est-il pas paradoxal que la Commission se soit opposée à la primauté du droit des femmes, mais consacre maintenant la primauté de la religion ?

Est-ce là un autre exemple du détournement de l'esprit de la Charte qui s'opère par l'entremise de la CDPDJ ? Rappelons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondateur de notre société et figure même en préambule de la Charte québécoise.

L'égalité des sexes et celle des non-croyants avec les croyants sont des valeurs non négociables de notre société et le fondement de notre démocratie.

C'est ce qui en fait sa force, assure un mieux vivre-ensemble et attire de nombreux néo-Québécois.

UNE VIGILANCE DE MISE

Avouons qu'il y a de quoi mettre en doute la crédibilité de la Commission dont l'errance idéologique n'a échappé à personne. Comme l'a déclaré le ministre David Heurtel, « ce n'était pas le véhicule approprié » permettant d'aboutir à des mesures concrètes en matière d'emploi. On ne peut donc que se réjouir du retrait du mandat à la Commission, et du « recadrage » de l'exercice autour de la question de l'emploi. Mais bien des inquiétudes demeurent.

Il faut savoir que les 31 OBNL sélectionnés pour récolter les témoignages, dont certains ont été fortement contestés en raison de leur manque de neutralité, conserveront leur mandat. De plus, dans un communiqué du 20 octobre dernier, la CDPDJ annonce son intention de poursuivre ses travaux visant à lutter contre la discrimination systémique et le racisme. Peut-on espérer que ces travaux se feront sur une base scientifique et non pas idéologique ?

Pourrait-on enfin, au-delà de toute récupération politique, passer à l'action et mettre en œuvre des solutions concrètes pour résoudre les problèmes de discrimination à l'emploi et favoriser l'intégration de tous, dans le respect de la société d'accueil ?



Martyr de la libre pensée

Giulio Cesare Vanini (1585-1619) : naturaliste évolutionniste, philosophe, médecin, écrivain, chapelain théologien



C'est la publication de son oeuvre « *Merveilleux Secrets de la nature, la reine et la déesse des mortels* » qui lui mérita d'être condamné par le parlement de Toulouse (France) au supplice de l'excision de la langue, strangulation et brûlement à l'échafaud pour propos irrespectueux à l'égard de la religion. Vanini fut le premier à publier l'idée de l'évolution des espèces.

Pourquoi j'ai immigré au Canada

Mon histoire en hommage au 150e anniversaire du Canada

Nadia Alexan

NDLR L'association humaniste prend à charge de nombreuses fonctions. Elle est un phare de réflexion éthique originale, un bélier militant de la laïcité, une lanterne pour la dissémination des sciences, un refuge pour les libertaires et progressistes. Elle est aussi un lieu de rencontres concrètes, en personne, pour les humanistes. Chaque année, les humanistes francophones du Québec s'assemblent au Centre humaniste du boulevard St-Joseph de Montréal pour d'innombrables activités, conférences, colloques, cinéclubs, agapes des solstices et des équinoxes, réunions de travail, assemblées générales. Nous apprenons ainsi à nous connaître plus intimement. Nous avons développé une tradition bien à nous dans les pages de Québec humaniste : nous présentons de temps en temps un membre sénior, nous rédigeons ou recevons sa mini biographie, afin que notre lectorat ait une bonne vue d'ensemble de ce à quoi ressemble la vie d'un camarade activiste humaniste québécois. Nadia Alexan est bien connue des humanistes francophones du Québec : nous l'avons côtoyée à de nombreuses agapes où elle aime discuter de choses sérieuses. Nous l'avons vue et entendue à plusieurs reprises au micro lors de colloques tenus au centre humaniste. Inhabituellement pour les humanistes francophones du Québec, Nadia est attachée au Canada et elle est militante du New Democratic Party. Elle a voulu raconter sa vie dans le cadre du 150e anniversaire du Canada. Grand bien nous fasse ! Salutations chaleureuses et amicales chère camarade !

Le 150e anniversaire du Canada est une journée spéciale pour moi. C'est à ce moment-là que mes enfants et moi-même sommes arrivés au Québec, en provenance d'Alexandrie, Égypte, le 25 mai 1967. J'étais une jeune veuve de 24 ans, avec deux enfants Sami et Daisy, de trois et quatre ans. Je venais de perdre mon mari l'année précédente, après un court mariage de quatre ans et demi. Armée d'une licence *ès lettres* en langue et littérature anglaise de l'Université d'Alexandrie, je me suis échappée avec mes enfants au Liban, deux mois après la mort de mon mari, le 10 juin 1966. Impossible de faire face à la discrimination intégrée dans la loi contre les femmes au Moyen-Orient, j'ai décidé de fuir mon pays natal.

À ma grande surprise, j'ai découvert que malgré le fait que j'étais la gardienne officielle de mes enfants, je n'étais pas autorisée à quitter le pays sans l'approbation de mon beau-frère. Il devait venir avec moi, physiquement, au bureau des passeports, pour déclarer qu'il acceptait le départ de la

veuve de son frère et de ses enfants ! En outre, je n'ai pas été autorisée à toucher l'héritage de mon mari, lequel a été placé dans un fonds de fiducie gouvernemental, selon la loi égyptienne, jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de vingt-et-un ans. Je devais comparaître devant un juge chaque fois que je voulais retirer des fonds de la succession de mon mari, et expliquer pourquoi j'avais besoin de cet argent ! Ils ne font pas beaucoup confiance aux femmes dans ce bout du monde ! En tout cas, mon mari avait déjà, avant sa mort, pris des dispositions pour que nous visitions le Liban. J'ai donc dit à sa famille que j'allais ramasser l'argent qu'il nous avait laissé là-bas. J'ai emprunté à mes parents pour le billet d'avion et j'ai préparé deux valises pour notre voyage, l'une pleine de jouets pour mes enfants et l'autre contenant nos vêtements. N'ayant jamais voyagé à l'extérieur du pays, ma décision d'émigrer était soit très courageuse, soit très folle, car une femme voyageant seule avec deux bambins, c'était inouï !



Quand je suis arrivée à l'aéroport de Beyrouth, je ne pouvais pas comprendre un mot de ce que l'officier aux douanes disait, même si nous parlions la même langue, l'arabe. Les Libanais ont un dialecte complètement différent. J'ai demandé à l'agent de parler en français ou en anglais. Il m'a fallu un certain temps avant de pouvoir comprendre l'accent libanais. J'ai été très chanceuse parce que j'ai trouvé un emploi, tout de suite, dans les belles montagnes de Dehour El Showeir, un village à environ une demi-heure de Beyrouth. On m'a offert le poste de professeur d'anglais au secondaire, dans une école privée dont mes enfants ont fréquenté la maternelle. C'était une atmosphère idéalement paisible et sereine, propice à mon état de deuil. C'était aussi exceptionnel, dans la mesure où tous les trois nous pouvions dormir ensemble sous le même toit. Souvent, nous étions invités à des dîners somptueux par les parents qui vivaient dans le village au pied de la montagne.

Au bout d'un certain temps, je suis allée au consulat du Canada à Beyrouth pour me renseigner sur les possibilités d'immigration et savoir si je pouvais postuler d'un autre pays que le mien. J'ai eu beaucoup de chance parce que l'officier canadien qui vient d'Autriche une fois tous les trois mois pour les entretiens se trouvait sur place le jour même où je faisais mes recherches. N'ayant pas de rendez-vous, j'ai prié le secrétaire de me laisser entrer pour lui poser quelques questions. Heureusement, j'ai pu le faire, et ma demande d'immigration a été expédiée aux autorités ce même jour. J'ai attendu environ huit mois avant que nos permis de résidence canadienne arrivent. Dans mon bonheur, j'ai oublié mon passeport égyptien au bureau de poste et j'ai dû attendre dans un état d'angoisse et de larmes pendant tout le week-end : je demeurais et je travaillais illégalement au Liban et la perte de mon passeport aurait été une catastrophe. Heureusement, dès que le bureau de poste a ouvert, je me suis précipitée pour récupérer mon passeport où on m'a dit qu'ils allaient l'envoyer à l'ambassade égyptienne. Ouf ! L'année scolaire était quasiment terminée et j'ai commencé à préparer notre départ au Canada. Même si je n'avais jamais voyagé auparavant, j'ai eu le bon sens de réserver un vol sur Scandinavian Airlines, une compagnie aérienne dont la réputation au point de vue de la sécurité n'était plus à faire. Pendant que j'étais en train de réserver nos billets, les agents étaient stupéfaits de voir que j'entreprenais l'immigration toute seule, avec deux enfants, alors ils m'ont présentée à un autre employé, qui travaillait en arrière et qui est venu parler avec moi. Cet homme m'a donné le nom d'un prêtre catholique, qui aide les immigrants à s'installer à Montréal.

Au début, nous nous sommes rendus à Rome, où je devais rencontrer Angelo, un partenaire italien de mon mari, qui lui devait 5000 \$ et était déterminé à me donner ce montant. J'ai été soulagée, car au moins nous aurions de l'argent sur lequel on pourrait s'appuyer au commencement de notre nouvelle vie. Nous nous sommes également arrêtés à Copenhague où j'ai emmené les enfants au zoo et nous avons visité aussi les jardins de Tivoli. Le lendemain, nous nous sommes dirigés vers Montréal, que j'avais choisi comme destination, parce que je pensais qu'il serait plus facile pour moi de trouver un emploi comme professeur d'anglais pour des étudiants francophones.

Lorsque nous sommes arrivés à l'aéroport de Dorval et eûmes terminé les procédures d'immigration, nous avons pris l'autobus Murray Hill, lequel nous a amenés à Montréal. Nous sommes descendus là où il s'est arrêté : à l'hôtel Sheraton. Il faisait nuit et il était temps de mettre les enfants au lit, après ce long voyage. Mais à ma grande surprise, le réceptionniste n'était pas disposé à nous donner une chambre. Il a déclaré que l'hôtel était réservé pour l'Expo 67. J'ai plaidé pour qu'il nous laisse dormir au moins pour une nuit. Il a accepté, à contrecœur, à condition que ce ne soit vraiment que pour une nuit ! Quand je suis allée à notre chambre et ai commandé le souper pour les enfants, je n'ai pu manger. La panique m'a rattrapée, quand j'ai finalement commencé à me rendre compte qu'il y avait des conséquences à ma folie ! Où allions-nous ? Que ferions-nous, si nous ne pouvions pas rester à l'hôtel pendant plus d'une nuit ? Mon estomac commençait à me faire mal de peur et d'angoisse. Lorsque le serveur est venu nous apporter notre nourriture, il a remarqué que j'étais dans un état de choc. Il m'a calmée en me disant qu'il était lui aussi un immigrant et que je n'avais pas besoin d'avoir peur, tout irait bien. Mais je n'ai pu ni manger ni dormir.

Le lendemain, j'ai appelé le numéro que m'avait remis l'agent de vol, et un prêtre est venu en voiture pour nous emmener chercher un logement. Il nous a conduits à une maison de chambres délabrée, avec une salle de bain commune à l'extérieur de la chambre. Je n'étais pas contente, mais j'ai compris qu'il n'y avait pas d'espaces disponibles à Montréal, à cause de l'exposition internationale. Donc, nous avons fait le mieux possible dans les circonstances. Le lendemain, le prêtre m'a envoyé un couple pour m'aider à trouver mon chemin dans la ville et ils m'ont emmené au Bureau canadien de l'emploi, où j'ai déposé une demande de travail. J'ai été envoyée à une grande entreprise, Abex Industries, qui fabriquait des pièces d'avions. J'avais une expérience de secrétariat et j'étais entièrement bilingue. J'ai été interviewée et embauchée sur place. Nous étions arrivés jeudi et le jeudi suivant, j'étais déjà au travail !

Une fois que j'ai eu un emploi permanent, ma peur et mon anxiété ont diminué et j'ai commencé à me préoccuper de la vie quotidienne. D'ailleurs, mes patrons, qui étaient d'origine britannique, étaient extrêmement gentils pour moi. Ils n'ont épargné aucun effort pour m'aider à m'installer convenablement. J'ai embauché une gardienne brésilienne pour s'occuper de mes enfants pendant que je travaillais. Entre

temps, j'ai commencé à postuler pour un poste d'enseignante dans différentes commissions scolaires. J'ai travaillé dans la même entreprise pendant trois mois, jusqu'à ce que les écoles aient ouvert leurs portes au début de septembre. Ma lettre de candidature à un poste d'enseignant commençait par cette citation: je peux réitérer avec le philosophe Bertrand Russel: « Trois passions, simples, mais excessivement fortes, ont gouverné ma vie: le désir d'amour, la recherche de la connaissance et la pitié insupportable pour la souffrance de l'humanité ». J'ai eu la chance de recevoir des réponses positives de diverses Commissions scolaires, mais j'ai choisi la *Commission scolaire catholique de Montréal*, parce que je préfère vivre dans une grande ville.

Pendant l'été, j'ai emmené mes enfants voir *Man and His World*, le site de l'Expo sur l'île de Sainte-Hélène, à plusieurs reprises. Ils ont apprécié les magnifiques manèges de La Ronde, dont leurs photos témoignent encore. L'Expo 67 était magique et charmante. Les touristes de tous les pays et de toutes les couleurs étaient joyeux et affables. Les chauffeurs de bus chantaient le nom des stations à chaque arrêt. Des étrangers se parlaient dans la rue. Les touristes venus du monde entier s'émerveillaient de l'architecture de nos pavillons de l'Expo. Les pavillons les plus spectaculaires étaient ceux de la biosphère des États-Unis, ainsi que les pavillons canadien, russe et français dont l'architecture était remarquable. La danse folklorique et les aliments exotiques régalaient les visiteurs à tous les coins de l'île Sainte-Hélène. L'Expo 67 n'était pas seulement un grand succès, mais aussi une source de fierté et de renaissance pour les Québécois.



Et lentement, nous avons commencé à nous installer à Montréal. J'ai loué le haut d'un duplex spacieux de cinq chambres et demi dans le quartier de St-Léonard. À l'époque, le loyer n'était que de 130,00 \$ par mois. Notre facture d'électricité, 7 \$ par mois, la télévision était gratuite et notre téléphone coûtait seulement 7 \$ par mois. On mangeait très bien pour 25,00 \$ par semaine. Même si mon revenu n'était que de 7 000 \$ par année ! C'étaient les bons vieux jours. Notre arrivée a coïncidé avec le moment le plus excitant de l'histoire québécoise. Le gouvernement réactionnaire et corrompu de Duplessis était remplacé par un parlement Libéral éclairé et progressiste, déterminé à introduire la modernité dans la société québécoise. La Révolution tranquille dans les années soixante était une période de changement socio-politique et socioculturel intense. Elle a été caractérisée par la sécularisation de la société, la création de l'État-providence, la nationalisation de l'électricité, la création du ministère de l'Éducation et l'adhésion du Québec à la Loi canadienne sur la santé. Ce fut un moment où la littérature française et le théâtre prospéraient et le Québec était devenu un joueur majeur sur la scène internationale !

Pendant longtemps, je me suis demandé si j'avais pris la bonne décision en immigrant. Après tout, il n'y avait vraiment aucune bonne raison pour quitter mon pays. Nous appartenions à la classe d'élite égyptienne, j'ai été élevée dans une école privée anglaise, nous avions une belle maison, des serviteurs, quatre voitures, ma famille et mes amis ont été une source de soutien et j'ai adoré nager dans la mer Méditerranée. Alors, pourquoi partir ? La réponse est venue plusieurs années plus tard, lorsque l'Égypte est tombée dans les bras fascistes des Frères musulmans : l'égalité entre les hommes et les femmes est devenue chose du passé et le pays de plus en plus s'effondrait dans le fondamentalisme islamique, totalitaire. Quand les djihadistes ont commencé à massacrer les chrétiens coptes pendant qu'ils priaient à l'intérieur des églises, c'est seulement alors que j'ai été assurée que j'avais pris la bonne décision.

Au fil des années, j'ai obtenu deux autres diplômes universitaires, un B.A. en éducation et un baccalauréat spécialisé en sciences politiques. J'ai toujours été fascinée par les études pour satisfaire ma curiosité intellectuelle. Je suis également devenue passionnée par la justice sociale,

faisant écho à l'exaspération de Bertrand Russel : « *Des échos de cris de douleur se répercutent dans mon cœur. Les enfants dans la famine, les victimes torturées par les oppresseurs, les personnes âgées, un fardeau à leurs fils, et le monde entier de la solitude, de la pauvreté et de la douleur se moquent de ce que la vie humaine devrait être. Je désire alléger ce mal, mais je ne peux pas, et donc, moi aussi je souffre.* »

J'ai travaillé fiévreusement pour changer la politique néolibérale qui impose l'austérité aux personnes les plus vulnérables de notre société. J'ai préconisé un système fiscal juste et équitable qui empêcherait les entreprises de cacher leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, en évacuant nos caisses de fonds nécessaires à nos services publics. J'ai également condamné la privatisation rampante de nos institutions publiques. À cette fin, j'ai fondé un groupe, *Citizens in Action Montréal*, afin de sensibiliser les gens aux problèmes politiques et de promouvoir la justice sociale, politique, économique et écologique. J'ai également écrit des articles sur différentes questions politiques, d'un point de vue progressiste. Je crois avec Edmund Burke que : « *La seule chose nécessaire pour le triomphe du mal est que les bonnes personnes ne fassent rien* ».



Cinquante ans plus tard, maintenant que je suis à la retraite et que mes enfants sont des professionnels comblés, je suis fière de vivre au Québec, où les hommes et les femmes sont égaux, où existe une séparation entre l'Église et l'État, où la règle de droit guide les élus et les citoyens et où la liberté d'expression et la liberté de la presse sont les piliers de la démocratie.



Compte rendu de lecture du livre *Homo deus* de Yuval Noah Harari

Claude Braun

Voici que le professeur Harari récidive avec une deuxième bombe [1], après *Sapiens* [2], qui se vendra par millions d'exemplaires, un livre-essai dans lequel il affirme encore une fois que tout est illusion : l'argent, les valeurs, les règles et lois sociales, les croyances, le droit, l'économie, le corps social, tout sens à la vie, et la religion bien sûr. Il nous annonce même que le slogan « liberté, égalité, fraternité », comme tous les autres slogans, est caduc.

Dans ce deuxième essai, il consacre la troisième partie de son livre au futur de l'humanité. Il divise essentiellement la marche de la culture humaine en trois étapes. Il y eut d'abord, la théocratie, ensuite l'humanisme et poindra maintenant à l'horizon la religion BIG DATA.

Notre auteur a une façon unique de définir l'humanisme. Il s'agirait du passage à une « culture du ressenti individuel ». Ainsi, le mythe central, partagé par tous, depuis la renaissance, serait, selon lui, que notre destin est une affaire de ce que chacun d'entre nous ressent. Dieu c'est nous. Homo deus. Selon ce mythe, est bon ce que veut, ce que ressent, l'individu humain, ou la majorité des gens ou à tout le moins le groupe dominant du moment. C'est le principe de base de la démocratie libérale comme des dictatures modernes. C'est le principe des élections, du commerce, de l'évolution de notre sens esthétique, de notre éthique, de nos systèmes économiques.

Harari distingue trois humanismes, de vulgaires anicroches des 19^e-20^e siècles, tous de monumentaux échecs. La conscience humaine était illusoire, bien entendu, mais chacun y croyait à sa façon, l'évoquait, s'en inspirait, qu'elle ait pris la forme d'un élan individualiste (libéralisme), collectiviste (socialisme), ou naturaliste (darwinisme, nazisme). Harari affirme explicitement que les différences entre ces trois « humanismes » sont bien moindres que celles entre ce bloc des trois humanismes et la vision théocratique qui les précédaient. Auparavant, pendant

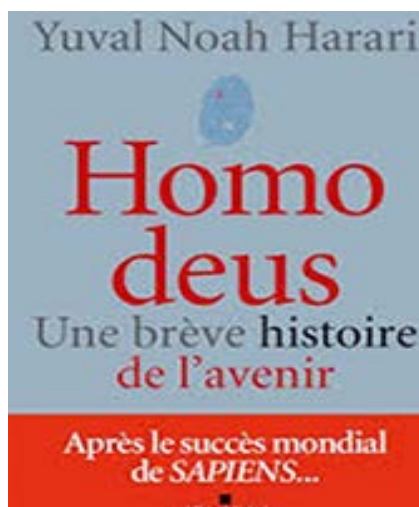
40,000 ans, tout ne relevait que d'une seule chose, la volonté de dieu.

On s'étonne de constater l'aisance avec laquelle Harari regroupe sous la rubrique de l'humanisme des valeurs aussi antagonistes que libéralisme, socialisme et nazisme. Après tout, on voit mal en quoi le nazisme a pu comporter un projet pour l'ensemble de l'humanité pour tous les temps (n'est-ce pas une condition de tout positionnement humaniste, par définition ?). N'y cherchera-t-on pas en vain la moindre valeur

universelle ? Ne s'est-il pas toujours agi d'un parti pris pour un groupe national ? Peut-être, mais Harari rétorquerait que le socialisme a toujours été un parti pris pour une classe sociale en particulier, alors que le libéralisme est un parti pris en faveur de chacun pour soi. Et de toute façon les trois humanismes sont toujours un « spécisme » où seul le ressenti humain ne comporte de valeur tandis que le ressenti animal est soit nié, soit complètement dénigré, faisant en sorte que notre espèce s'est développée au prix de la torture incessante de milliards d'animaux domestiques. Comme je l'ai dit en entrée de jeu, il y a un fort courant de nihilisme, ou à tout le moins de désenchantement, chez le professeur

Harari.

Accrochez-vous bien car pour ce qui est du nihilisme, notre flamboyant professeur le fait passer à un niveau ahurissant dans sa représentation du futur. Au fait, il n'invente rien sauf qu'il maîtrise à merveille un certain ton hyper cynique et des exemples particulièrement concrets et bien figolés. Ce qu'il a à dire d'important sur le sujet a pourtant déjà été dit par les commentateurs du transhumanisme, incluant le philosophe québécois Hervé Fischer [3]. Sur cette question spécifique consistant à créditer les prédécesseurs, il faut le dire, Harari se montre aussi chiche qu'il est péremptoire dans ses affirmations. Alors en quoi consistera notre monde inévitablement post-



humaniste ? Eh bien, en se basant sur son socle cognitiviste, Harari propose que l'humain va massivement abdiquer la « conscience », ce monde d'agentivité, de libre arbitre, de ressenti, du moi-intentionnel, en la troquant pour une irrésistible « intelligence » dépersonnalisée et inhumaine à laquelle personne ne pourra résister.

Harari commence cet argumentaire avec un artifice qui lui est coutumier : les sciences cognitives et les neurosciences nous montrent que la conscience, l'agentivité, le libre arbitre, le ressenti, le moi-intentionnel et, bien entendu la raison humaine, sont profondément defectueux, illusoire s'ils existent du tout. Soit. Ensuite il nous montre que le projet socioéconomique global n'a pas été plus reluisant puisque les guerres n'ont mené à rien qui vaille puisque l'activité humaine est en train de rapidement détruire l'écologie planétaire. Soit. Ce sont les humains, avec leurs intentions mal avisées et leur conscience tordue, qui ont foutu le bordel. En réalité, au point où nous en sommes, dit-il, personne n'est proche de comprendre une toute petite fraction de la complexité du monde dans lequel nous vivons. Soit.

Mais on pourra, et l'on voudra bientôt se passer de ce vieux réflexe consistant à penser qu'on puisse se « faire une tête » sur quoi que ce soit. Déjà, si le cyber monde se mettait globalement et totalement en panne aujourd'hui, notre monde ne pourrait aucunement fonctionner. Mais la chose ira beaucoup plus loin nous explique notre professeur. Les décisions humaines « conscientes » sont devenues nuisibles, tant au niveau individuel que collectif. Nous abdiquerons cette minable « conscience » pour la beaucoup plus performante « intelligence ».

Déjà, explique-t-il, exemples concrets (saisissants même) à l'appui, nous optimisons nos décisions concernant notre vie personnelle en nous fiant plutôt à l'intelligence artificielle : comment choisir et répartir nos loisirs, nos occupations, nos poursuites professionnelles, nos choix de partenaires amoureux, notre alimentation. On se branche sur des senseurs, on télécharge sa vie personnelle, et on installe des applications qui nous prennent en charge en nous guidant à chaque pas. Personne ne voudra se lancer dans le vide sur ces questions sachant que diverses applications « intelligentes » arrivent, de façon statistiquement très probante, à mieux nous conseiller et guider que nous-mêmes ou nos amis et famille, car ces applications recueillent justement TOUTE trace des trajectoires, gestes, édits de chacun, les compilent, assemblent

et optimisent, prédisent et gèrent. Elles travaillent avec le « big data », un corpus de faits que notre conscience est incapable de maîtriser. Chacun aura son cyber-coach personnel. Google et Apple travaillent présentement sur ce « produit » : une appli globale personnalisée, parlante, qui prend en charge toute notre vie.

Au plan social, ce sera la même chose. Les problèmes des guerres, du partage international de l'eau, du trafic des véhicules de transport, des migrations humaines, de l'éducation publique, les services fournis par la majorité des métiers et professions, tout cela sera assimilé, compilé, organisé, et géré, mieux par l'intelligence artificielle que par les décisions « conscientes » de nos politiciens, des pourvoyeurs de services autour de nous, etc. Les Watson d'IBM et émules seront de bien meilleurs diagnosticiens que notre médecin, conseillers que notre avocat, enseignants que notre prof, et même compositeurs, peintres, sculpteurs, écrivains... Les imprimantes 3D remplaceront le secteur manufacturier. Des Amazon, Uber et émules distribueront les biens et personnes de façon autonome, en minimisant le trafic, la pollution, les erreurs, les accidents. L'issue des élections et des guerres n'est déjà plus déterminée par qui a la plus grosse armée : elle est et sera décidée par qui possède les meilleures « aps » pour traiter les « données » pertinentes, et les meilleurs « bots » pour exécuter les manoeuvres. La loi du pouvoir par le « nombre d'humains » disparaîtra, les disparités entre humains seront décuplées.

Que feront les gens maintenant superflus ? Ils s'amuseront sur le web. Ils joueront des jeux, mais malhabilement. Qui gèrera le web ? Le web. Cette logique s'appuiera tout de même pendant un certain temps, pendant « l'agonie civilisationnelle », sur un vestige de « conscience » que nous possédons tous et qui consiste à vouloir maximiser notre « satisfaction ». Mais même cela sera éventuellement perdu par la force de l'habitude. Nous cesserons de désirer et ne saurons qu'obéir. Le web et les cyborgs vont-ils éventuellement en avoir marre des humains superflus, inutiles et incompetents ? Probablement. Ils nous extermineront.

1. Harari, N. (2016). *Homo deus*. Paris: Albin Michel
2. Harari, N. (2015). *Sapiens*. Paris: Albin Michel.

Signez cette pétition pour l'abrogation de l'alinéa 319(3)b) du Code criminel du Canada à <https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Pétitions électroniques

E-763 (DISCRIMINATION)

42^E LÉGISLATURE

Lancée par David Rand de Montréal (Québec) le 17 octobre 2017 à 15 h 20 (HAE)

mots-clés

Code criminel --- Liberté de conscience et de religion --- Propagande haineuse

La période de signature est ouverte jusqu'au 14 février 2018 à 15 h 20 (HAE)

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

3. F

pen.

Pari

Bou

Attendu que :

- Le Code criminel du Canada, au paragraphe 319 portant sur la Propagande haineuse, interdit les incitations à la haine contre un groupe identifiable;
- Ce paragraphe 319 comporte aussi des exceptions et, à l'alinéa 319(3)b), stipule en particulier que « nul ne peut être déclaré coupable » pour avoir exprimé « une opinion fondée sur un texte religieux auquel il croit... »;
- Les textes de plusieurs des principales religions du monde comportent des propos qui dénigrent et prônent la haine contre les incroyants, les femmes, les homosexuels ou certains groupes ethniques ou raciaux, des propos qui parfois appellent à la violence, voire à la violence mortelle;
- Les religions constituent donc une importante cause de propagande haineuse contre plusieurs groupes;
- La liberté de religion des uns ne doit pas avoir préséance sur les droits fondamentaux des autres et ne doit jamais, en aucun cas, menacer ni l'intégrité physique ni la vie des membres des groupes visés par les propos haineux dans ces textes religieux.

Nous, soussignés, **citoyens et résidents du Canada**, prions la **Chambre des communes** d'abroger cette exception religieuse de la loi sur la propagande haineuse, c'est-à-dire, d'abroger l'alinéa 319(3)b) du Code criminel du Canada.

Parrain [Marwan Tabbara](#) Kitchener-Sud—Hespeler --- Libéral --- Ontario

Les principes de l'Association humaniste du Québec

1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes croient que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, n'exigeant aucune sanction externe.
3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens, mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de la personne. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'humain sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de la personne peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours immuables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continu processus d'observation, d'évaluation et de révision.
7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.

L'association humaniste du Québec est membre en règle de deux fédérations internationales, l'une française (Association Internationale de la Libre Pensée, Paris) et l'autre anglaise (International Ethical and Humanist Association, Londres). On peut s'abonner à leurs revues, les suivre sur internet, et assister à leurs nombreuses rencontres à travers le monde.



Les Sceptiques du Québec

Cet organisme ne souscrit à aucune thèse particulière - sauf à celle de l'esprit critique - dont il fait la promotion en débattant des arguments pour et contre toute position. Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à l'une de nos conférences mensuelles, ou abonnez-vous à la revue "Le Québec sceptique", publiée trois fois par année.

Sujets de conférence : fin 2017 - début 2018

- 13 déc. : Au-delà de l'effet Barnum
- 13 jan. : Agnostique et croyant
- 13 fév. : Les arguments qui n'ont pas d'allure
- 13 mar. : Là où personne n'est encore allé...

La revue "Le Québec sceptique"

- Numéros : 88 : Controverses et scepticisme
- 89 : Désinformation et mensonge
- 90 : Évolution ou création ?
- 91 : Arguments spéculatifs
- 92 : La post-vérité
- 93 : Autojustification

www.sceptiques.qc.ca



Renouvelez votre adhésion maintenant ! Les prix augmenteront le 1^e janvier 2018

Fiche d'adhésion

Je sous signé-e, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre

*Nom, prénom
*Adresse.....
*Ville.....
*Code postal..... Téléphone
*Courriel.....
Votre site internet personnel.....
Profession.....

Je règle ma cotisation de :

☐ \$20.00 (1 an) ☐ \$35.00 (2 ans) ☐ \$50.00 (3 ans)

Et un don de :

☐ \$20.00 ☐ \$50.00 ☐ \$100.00 ☐ autre

Par le moyen suivant:

- ☐ en espèces
☐ par chèque au nom de l'Association humaniste du Québec
☐ par notre site internet (Paypal ou carte de crédit)

<http://assohum.org>

Signature.....

Date.....



- Information nécessaire pour le renouvellement

Vous pouvez adhérer ou renouveler en ligne en utilisant le bouton Paypal sur notre page <http://assohum.org/devenez-membre/> : ou en nous retournant le formulaire ci-dessus par la poste à l'Association humaniste du Québec, 1225 St-Joseph Est, Montréal, Qc H2J 1L7

Un reçu pour don de charité de \$35.00 ou plus peut être réclamé pour fin d'impôts